

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. BRUNO BERGERON, président  
   Mme NICOLE BRODEUR, commissaire  
   M. JEAN CAOUCETTE, commissaire

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE  
À L'ÎLE DES SOEURS**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 4

---

Séance tenue le 11 juillet 2013, 19 h  
Au Centre Elgar situé au  
260, rue Elgar  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 11 JUILLET 2013

M. BRUNO BERGERON, PRÉSIDENT..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

M. Gilles Pomerleau..... 1  
M. Claude Giguère..... 15  
Mme Dominique Seigneur ..... 33  
Mme Louise Harel..... 40  
M. Alain Bossé..... 52  
Mme Véronique Kriegel ..... 62  
M. Jean-Claude Debague ..... 70  
M. Philippe Tremblay ..... 85

**DROIT DE RECTIFICATION**

Mme Diane Lamarche Venne, présidente de la Commission scolaire Marguerite-  
Bourgeoys..... 91  
M. Benoît Mallette, arrondissement de Verdun..... 97

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Il me fait plaisir de vous accueillir à cette quatrième séance d'audition des mémoires. J'appellerais maintenant monsieur Gilles Pomerleau, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur.

5

**M. GILLES POMERLEAU :**

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Je pense que je vais suivre la tradition pour indiquer que j'habite l'Île des Sœurs à la Place du Soleil depuis 23 ans. Je suis un membre actif du Comité de développement durable pour l'Île des Sœurs depuis juin 2011 et trésorier de l'Association des propriétaires et résidents de l'Île des Sœurs depuis mars 2012. Mais c'est à titre tout à fait personnel que je fais cette intervention ce soir.

10

J'entreprends de démontrer que le triangle est un site inapproprié et inadéquat et que la circulation, c'est un chaos en devenir. Je vais aller aux points les plus importants et parler d'abord de la circulation, on verra ensuite, je reviendrai au triangle si réellement le temps le permet.

15

Donc, je vais mettre, je vais utiliser ça dans la présentation. Dans le document que CIMA nous a préparé, ils nous ont fourni certaines statistiques sur le débit des voitures en provenant des diverses directions. Donc, dans la direction sud aller vers le giratoire, on nous dit qu'il y a 972 véhicules, ce qui donne 16 véhicules à la minute qui circulent dans cette direction-là alors que provenant de la direction nord vers le giratoire, on a 379 véhicules, dont 231 s'en vont présentement vers la direction sud.

20

25

**M. BRUNO BERGERON, président :**

À quel moment de la journée vous nous...

30

**M. GILLES POMERLEAU :**

Ça a été pris suivant les données de CIMA à l'heure de pointe du matin.

35

**M. BRUNO BERGERON, président :**

O.K., à l'heure de pointe du matin. C'est ce que je voulais savoir. Merci.

40

**M. GILLES POMERLEAU :**

C'est ça. Donc, dans la direction sud, il y a 379, 231 passent tout droit. À ce temps ici, s'ils passent tout droit pour aller dans cette direction-là, c'est sûrement pour aller reconduire des enfants à Elgar parce qu'il n'y a aucune raison d'autre qui justifierait ça.

45

Donc, si l'école est dans le triangle, on peut additionner ça à ceux qui normalement prennent la direction du boulevard René-Lévesque et on arrive à 377 véhicules qui s'en vont dans cette direction-là, ce qui veut dire environ six à la minute. O.K. Et on peut prévoir dans un comme dans l'autre qu'il va y avoir des pointes dans le flot de circulation et donc, j'ai estimé que de 979, peut-être qu'on aura des pointes à 1 200, ce qui viendrait à 20 véhicules à la minute et dans l'autre direction, ça pourrait aller à huit.

50

Bon, on va voir où est-ce que tout ça nous mène avec la traversée... Oui?

55

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Si vous me permettez, l'heure de pointe dont vous faites mention, c'est de quelle heure à quelle heure? Est-ce que vous savez?

60 **M. GILLES POMERLEAU :**

C'est dans le dossier de CIMA. Je crois qu'ils ont fait entre 7h08 ou 7h30. C'est exactement les mêmes chiffres que CIMA nous a présentés pour justifier tout son argumentaire sur le site dans le triangle.

65 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Oui, oui.

70 **M. GILLES POMERLEAU :**

Donc, je n'ai pas revérifié les heures exactes, mais je crois que...

75 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Mais c'est important parce que les enfants entrent à l'école avant 8h. Donc...

**M. GILLES POMERLEAU :**

80 C'est ça. Donc, c'était carrément l'heure de pointe à l'heure où les enfants... et c'est ça qu'ils ont utilisé pour calculer le nombre de places qui étaient nécessaires d'avoir dans les débarcadères.

85 Donc, basé sur ces données-là, prenons un exemple qu'on va faire entrer le brigadier scolaire en action pour traverser disons huit à dix enfants, o.k., qui vont traverser. Ça veut dire que la circulation va arrêter complètement sur le boulevard Île-des-Sœurs direction du giratoire. La question est : Combien de temps?

90 J'ai estimé trois minutes pour traverser dix enfants. Je me suis dit que si ça prend  
cinq minutes pour débarquer un étudiant dans le débarcadère, trois minutes en traverser dix,  
regarde, je pense que je suis... je n'exagère pas. Si on dit que ça prend trois minutes pour  
traverser et qu'il y a de 16 à 20 véhicules automobiles à la minute, donc, on se ramasse avec  
une file ici sur le boulevard Île-des-Sœurs qui va de 48 à 60 véhicules uniquement durant ces  
95 trois minutes-là. Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que l'entrée au débarcadère est  
complètement bouchée et que tout ceux qui sont déjà dans le débarcadère ne peuvent pas  
sortir tant et aussi longtemps que la voie n'est pas libre.

100 Bon. Là, on a seulement cette direction-là qu'on vient de traverser. Ensuite, on va  
avoir 35 profs qui vont venir de l'autre direction, c'est-à-dire qu'ils vont traverser le boulevard  
René-Lévesque. Donc, c'est sûr qu'ils ne seront pas regroupés, il va peut-être y en avoir  
quatre et cinq à la fois et si, donc, au moment de vouloir redémarrer les véhicules sur le  
boulevard Île-des-Sœurs pour s'en aller soit tout droit ou soit tourner à droite sur René-  
Lévesque, si quatre ou cinq profs passent et ça leur prend une minute, ce qui va arriver, c'est  
105 que la circulation arrête non seulement sur boulevard Île-des-Sœurs, elle va arrêter parce que  
j'ai environ six à huit véhicules qui sont dans le giratoire.

Et comme ils ont droit de passage, avant que tout ça se libère, ça va prendre... et  
disons que ça prend juste une minute pour libérer, on va être très généreux, on parle ici dans  
un arrêt pour faire passer une dizaine d'élèves et quatre ou cinq profs, on parle d'un arrêt de  
110 cinq minutes. Ça, ça veut dire que la file sur boulevard Île-des-Sœurs, elle est de 80 à 100  
véhicules qui sont là alignés à attendre.

115 Donc, je ne sais pas comment qualifier ce chaos qui va en résulter. Comment pensez-  
vous que ça va prendre de temps avant que tout ça se libère? Comment ça va prendre d'arrêt  
de circulation pour faire passer les 36 enfants qui vont devoir passer suivant les données qu'on  
nous a fournies? Et puis si c'était 50 enfants plutôt que 36? Comment tout ça va se dérouler?  
Et quelle sorte de résultat qu'on va avoir?

120 Donc, c'est pour ça que je dis tout le long, c'est carrément un chaos qui en résulte.  
Mais pour simplifier la chose, on va regarder encore strictement du point de vue  
mathématique. O.K.

125 Si j'ai un flot continu de voitures qui vient du nord vers le giratoire, je vais avoir un flot  
continu qui me donne 6 véhicules qui entrent dans le giratoire de façon continue. Même si je  
n'ai aucun arrêt de l'autre côté pour monter, pour sortir du boulevard Île-des-Sœurs pour aller  
tout droit ou continuer, je ne vais avoir que dix secondes s'il y a six véhicules qui viennent d'en  
haut, j'ai dix secondes pour des véhicules s'intercaler entre deux véhicules. Et ça, c'est de  
façon continue.

130 Si j'ai huit véhicules qui passent par en haut, je suis rendu à 7.5 secondes. Je ne sais  
pas comment ça va prendre de temps pour vider tout ça et s'assurer qu'on a une circulation qui  
a du sens.

135 Et en disant ça, je n'ai pas encore parlé de ce que j'appelle des scénarios  
catastrophes. Exemple, et puis il y a des belles places qu'on peut en avoir, s'il y a un  
tamponnage et s'il y a un accident qui implique deux ou trois véhicules, que ce soit dans le  
giratoire ou que ce soit à la sortie du débarcadère parce que les gens qui sont là qui attendent  
longtemps vont devenir impatient, donc si j'ai ça, juste un petit accrochage, vous imaginez  
l'impact que ça va avoir sur toute la circulation et pour combien... je ne dirais pas de minutes,  
140 je vais dire ça va être des dizaines et peut-être des heures. Peut-être une heure, peut-être  
plus, je ne le sais pas. O.K.

145 Donc, c'est ça que je voulais faire voir au point de vue de la circulation sur la situation  
telle qu'elle est présentement. Et là, CIMA dans ses analyses ignore complètement  
l'accroissement de la population. C'est vrai que les tours, ça n'apporte pas des enfants à  
l'école, il n'y en a pas beaucoup, mais des véhicules par exemple, il va y en arriver là. C'est au  
moins un par appartement sinon plus parce que bien souvent les jeunes familles vont avoir  
plus qu'un véhicule. O.K.

150           Donc, si la population de l'île passe de 18 000 à 25 000, moi, j'estime qu'on va avoir de  
3 500 à 4 000 véhicules de plus sur l'Île des Sœurs. Et si provenant de la Pointe-Sud, et je  
prends juste un estimé qu'on parle de 1 000 véhicules et que seulement, et je dis seulement  
que la moitié de ceux-là se pointent pour passer à l'heure de pointe, à ce moment-là, on a une  
155 augmentation de 50% dans le flot de véhicules et qu'est-ce qui va en résulter? C'est une  
question qu'on doit se poser.

          Et ça, ça ne tient pas compte que s'il y a des véhicules, une augmentation aussi de  
véhicules qui viennent de la direction nord vers le giratoire et cette augmentation-là va venir  
pour des parents qui vont venir reconduire leur enfant à l'école. S'il y en a... mes 231 sont là,  
160 mais il y a de la construction de nouvelles qui se fait sur la Pointe-Nord, il n'y aura pas  
beaucoup d'enfants à Pointe-Nord qui vont venir à l'école, mais il va y en avoir peut-être  
quelques-uns, mais le gros va venir sûrement des constructions d'immeubles locatifs sur  
chemin du Golf et ceux-là, ces enfants-là ne marcheront pas, les parents vont les reconduire.

165           Donc, ça va augmenter le flot de véhicules qui proviennent du nord vers le boulevard  
René-Lévesque. Et il faut se rappeler, et je pense que c'est la règle à retenir, que plus il va y  
avoir de véhicules qui viennent du nord pour s'engager vers René-Lévesque, plus court va être  
le laps de temps des véhicules qui viennent du sud pour rentrer dans le giratoire.

170           Donc, c'est une vraie problématique. Les autres ont le droit de passage et dans les  
calculs que je viens de mentionner, on ne parle même pas à ce moment-là des arrêts qu'il va  
y avoir pour passer le reste des élèves et des profs. O.K.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

175           Si vous permettez, est-ce qu'il serait tentant à ce moment-là que les gens qui viennent  
du sud de l'île par exemple empruntent davantage le chemin du Golf ou la rue Berlioz pour  
éviter de prendre le boulevard Île-des-Sœurs?

180 **M. GILLES POMERLEAU :**

185 Le boulevard Île-des-Sœurs? Bon, Berlioz est déjà saturé, ce n'est pas un collecteur. C'est une voie, en fait, c'est une voie locale qui n'a pas été conçue pour le trafic qui passe là à l'heure actuelle et j'ai bien entendu des résidents qui ont des... surtout dans la portion où les garages sont en pente et qui veulent sortir de leur garage, ils sont empêchés de sortir parce que les autos sont pare-choc à pare-choc en face de chez eux. Ils ont déjà beaucoup de difficulté à sortir. Et passer le chemin du Golf, oui, peut-être quelques uns le feront. Sûrement. Ça va être facile à décider de passer par là. Si je suis pris à Berlioz, c'est sûr que je vais essayer une voie pour contourner tout ça. Avec quel succès? C'est à voir.

190 Bon, dans le sujet de la circulation, je vais passer outre à mes commentaires au sujet de CIMA qui vous dit qu'il utilise toujours les scénarios les plus positifs, qu'il ne fait pas de *what if*, jamais, et monsieur Cardin qui nous dit qu'il n'y aura pas de file d'attente à l'entrée des débarcadère parce que ça ne sera pas permis... Je vais poser la question : Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui croit ça?

195 Bon, je voudrais maintenant, je pense que j'ai encore quelques instants pour parler du triangle que je considère personnellement être un site inapproprié et inadéquat. Le terrain qui est trop exigu, il force la Commission scolaire à des accommodements importants que moi je juge non raisonnables et qui pénalisent les enfants.

200 Je parle ici d'accepter un terrain de 6 300 mètres carrés au lieu des 9 à 10 000 mètres qu'ils souhaiteraient pour une 3/18 et une cour d'école de 2 700 mètres carrés au lieu de trois à 4 000 mètres carrés selon les normes du ministère. Mais pour remédier au problème de la cour d'école, la Commission scolaire et l'arrondissement ont trouvé une solution. C'est de convertir le parc de la Fontaine en parc-école. En d'autres mots, en terrain de jeu comme on l'a fait à Elgar. On a déjà détruit un parc, pourquoi ne pas en détruire un autre? Qu'est-ce qui nous en empêche?

210 On rejette du revers de la main qu'il y a eu 740 résidents qui se sont déplacés pour aller signer un registre pour sauver le seul parc digne de ce nom de leur quartier et si ce n'est pas un témoignage assez percutant pour que les dirigeants municipaux comprennent une fois pour toute, mais non, ils reviennent à la charge.

215 Et pourquoi est-ce que la Commission scolaire accepte ce terrain-là? C'est tout simplement parce que c'est le seul qui lui est offert et l'arrondissement ne cesse de clamer que la priorité, c'est les enfants et on donne un terrain qui est inadéquat, inapproprié.

220 Là, j'ai envie de poser la même question : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui croit que la priorité, c'est les enfants pour l'arrondissement?

225 Ça fait deux ans de perdus, deux ans que si les dirigeants avaient été à l'écoute des citoyens et avaient réellement pris les intérêts des enfants en priorité, nous ne serions pas ici aujourd'hui à débattre cette question. Les enfants entreraient dans leur nouvelle école en septembre prochain.

230 Je vais passer outre aux autres commentaires que je fais sur le sujet du triangle, sur le fait qu'il n'y a pas d'agrandissement possible et que le reste du parc est au risque d'en écoper si le projet va de l'avant, Dieu et la Commission nous en préservent, pour parler de l'absence d'espaces de stationnement.

235 La Commission scolaire a établi ses besoins à 35 espaces de stationnement et comme solution, ben, on a avancé de soit faire une entente dans le centre commercial ou d'utiliser les espaces dans les rues avoisinantes. On vient de parler de quel est l'impact sur la circulation d'avoir 35 profs qui vont traverser le boulevard René-Lévesque, mais tant qu'à stationner dans les rues avoisinantes, encore faut-il que les espaces existent réellement et qu'ils puissent se rendre à ces espaces-là dans un temps qui est raisonnable.

240 CIMA a déterminé qu'il y avait 240 espaces de stationnement disponibles à peu de distance de marche dont 50% étaient inoccupés lors du décompte et curieusement, c'est à 9h30 le matin. Non seulement ils ont ignoré que du stationnement alternatif sur les rues, mais à 9h 30 le matin, il y a une grande quantité de gens qui stationnent régulièrement sur la rue qui sont partie au travail. Donc, je me demande quel serait le nombre d'espaces disponibles à 7h ou 7h30 le matin. Tout ce que ça me fait dire, c'est que franchement, ce n'est pas sérieux ces analyses-là.

245 Et enfin, du fait qu'il n'y a pas de places de stationnement, est-ce qu'on peut penser que l'arrondissement pourra un jour récupérer la valeur du terrain cédé? Parce que c'est ça qu'ils essaient de conclure. Et je dirais que quelque soit la valeur du terrain et quelle que soit la durée de l'entente, s'il n'y a pas d'espaces de stationnement disponibles pour les utilisateurs, est-ce qu'il est concevable qu'un événement pourra être tenu dans le gymnase ou autres espaces dans l'école avec la mention « Stationnement disponible au centre commercial voisin»?

255 Donc, en conclusion, je veux dire, Mesdames et Messieurs les commissaires, la décision que vous allez prendre aura des conséquences majeures sur la qualité de vie de tous les résidents de l'Île des Sœurs, jeunes et vieux, pour des générations à venir. Le besoin d'une école primaire sur l'île est absolu, incontesté. Le terrain offert par l'arrondissement est inapproprié et inadéquat. Des embouteillages monstres sont à prévoir et je ne vois pas d'améliorations possibles qui viendraient résoudre les problèmes soulevés.

260 C'est ce que j'ai tenté de démontrer dans ce mémoire. L'urgence invoquée pour la construction de l'école dans le parc ou une partie du parc a été fabriquée de toute pièce par les dirigeants de notre arrondissement, passés et présents. Deux années ont été perdues qui auraient dû servir à trouver et à aménager un site apte à répondre aux besoins présents et futurs d'espace pour l'éducation des enfants.

265 L'indépendance de votre commission vis-à-vis les institutions politiques vous met à l'abri des considérations qui viennent contaminer le dossier et ça me rassure. L'espoir que je

270 fonde dans la commission, c'est que les erreurs passées ne viendront pas en produire une  
autre encore plus importante, plus significative, plus irréversible car une fois la construction  
commencée, on ne pourra plus revenir en arrière.

275 C'est pourquoi pour toutes ces raisons, je vous sou mets que la décision qui s'impose à  
vous, c'est de recommander que ce projet de construction d'une école primaire dans le triangle  
soit immédiatement abandonné, qu'un comité indépendant soit constitué pour identifier un site  
approprié qui répondra aux besoins présents et futurs de la commission scolaire, que  
l'arrondissement dégage les sommes requises pour rendre le site identifié disponible à la  
commission scolaire pour construction dans les meilleurs délais sans compensation exigible.

280 En bout de ligne, le bon sens doit prévaloir. Les enfants et tous les résidents de l'Île  
des Sœurs vous en seront éternellement reconnaissants.

Merci à vous.

285 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur. Un moment, nous avons une question pour vous.

290 **M. GILLES POMERLEAU :**

Oui.

295 **Mme NICOLE BRODEUR :**

Merci, Monsieur Pomerleau, de votre présentation. Moi, j'aimerais vous entendre un  
peu, davantage sur le chapitre de votre mémoire qui porte sur le terrain, sur le site comme tel,  
sur vos craintes concernant la présence d'une école en regard de l'utilisation du parc de la  
Fontaine.

300 **M. GILLES POMERLEAU :**

Vous voulez dire quoi? Qu'on transforme le parc en parc-école?

**Mme NICOLE BRODEUR :**

305

Entre autres. Ce que vous dites, c'est que vous semblez craindre que la présence d'une école va empiéter sur la partie plus large du parc et non pas sur le triangle comme tel.

**M. GILLES POMERLEAU :**

310

Mais ce que je soulève comme danger...

**Mme NICOLE BRODEUR :**

315

Qu'est-ce que vous craignez comme danger, comme risque?

**M. GILLES POMERLEAU :**

320

Je crains comme danger, parce qu'il n'y a pas possibilité d'agrandissement dans le triangle, qu'on nous dit *ad nauseam* que le seul endroit disponible pour construire une école, c'est le parc de la Fontaine, on sait qu'il va y avoir besoin d'un agrandissement, on fait 1+1, ça égale 2, ils vont bâtir dans le parc en utilisant la loi 89 pour l'imposer.

325

C'est ça ma crainte, c'est ça, je pense, le risque que tout le monde, tous ceux qui s'opposent à cette construction-là.

**Mme NICOLE BRODEUR :**

330

Même si ce site-là avait déjà été envisagé il y a un an et que ça a été mis de côté à cause de la mainlevée?

**M. GILLES POMERLEAU :**

Ça a été mis de côté parce que le maire après un an a découvert qu'il y avait des problèmes légaux à construire là.

335

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Oui.

340

**M. GILLES POMERLEAU :**

Ce n'est pas à cause de la mainlevée comme telle à ce que je comprends.

345

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Mais il y aurait encore des problèmes légaux?

350

**M. GILLES POMERLEAU :**

Oui, le problème légal est peut-être là, mais la loi 89 n'existait pas. Comment ça s'applique? Je ne le sais pas, je ne suis pas un avocat, mais ce que je soulève, c'est le risque qu'il y a qui pend au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès qu'un jour, on ira dans le parc comme tel profondément et puis qu'il n'y en aura plus à ce moment-là.

355

**Mme NICOLE BRODEUR :**

C'est parce que ce que j'avais compris, moi, c'est qu'une fois que la loi 89 a été modifiée pour permettre la construction d'une école dans l'emplacement du parc, ça, ça a été... comment dire, le terrain a été clarifié si je peux dire, et c'est après coup qu'on s'est rendu compte que légalement on ne pouvait pas le faire parce qu'il y avait une mainlevée.

360

**M. GILLES POMERLEAU :**

Bien tant mieux si on ne peut pas le faire.

365

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Donc, on ne pourrait pas le faire?

370

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Dans l'aire de stationnement.

375

**M. GILLES POMERLEAU :**

Bien je l'espère bien. Je l'espère bien, mais...

**Mme NICOLE BRODEUR :**

380

Pardon?

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Dans l'aire de stationnement.

385

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Dans l'aire de stationnement, oui.

390 **M. GILLES POMERLEAU :**

Oui, mais c'est supposé... stationnement, entendons-nous. Si vous voulez revoir toutes les données qu'il y a sur la construction dans le supposé stationnement et parc à chiens, je pense que vous allez pouvoir avoir des briques que vous allez pouvoir lire parce que ce n'est pas uniquement là que ça se construisait et donc, c'est pour ça qu'il y a eu... que tous ces citoyens se sont ligués pour aller voter contre ce projet-là.

395  
400 Mais la question que vous posez finalement, c'est à quel endroit que l'agrandissement va se faire. S'il ne se fait pas dans le triangle, si... et je veux bien vous croire qu'il n'y aura aucune possibilité jamais que ça se fasse dans le reste du parc, à quel endroit la troisième école va-t-elle avoir lieu? Si le terrain existe aujourd'hui ou demain, pourquoi ne pas l'utiliser maintenant?

405 Arrêtons de penser que l'urgence est tellement grande qu'il n'y a pas d'autres mesures qui peuvent être adoptées de façon temporaire. On en parlait hier d'avoir des constructions temporaires à un endroit donné en attendant de faire un terrain qui est réellement adéquat pour l'école. Pas juste pour aujourd'hui, mais pour 2020 et les années subséquentes.

410 C'est quoi le *rush* qu'il y a?

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Ça va, merci bien.

415 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur.

**M. GILLES POMERLEAU :**

420

Merci.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

425

J'appellerais monsieur Claude Giguère, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

430

Bonsoir.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Bonsoir, Monsieur Giguère.

435

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

440

Bonsoir, Monsieur Bergeron, Madame Brodeur, Monsieur Caouette. Si vous le permettez, Monsieur le président, je vais faire une courte lecture juste de mon introduction parce que ça résume bien un peu où je me positionne et par la suite, je ferai une présentation un peu plus dynamique avec une présentation PowerPoint qui est ici. La lecture, ça va prendre à peu près trois minutes.

445

Lorsque ma fille est née en 2008, ma conjointe et moi avons décidé de s'installer à l'Île des Sœurs. Nous voulions offrir à notre enfant un environnement sain et agréable pour faciliter son développement tout en restant à proximité du centre-ville. Ceci nous permettait de concilier travail et famille et de ne posséder qu'une seule voiture.

450 Le choix de l'Île des Sœurs nous apparaissait idéal car on y retrouve tous les services, beaucoup de parcs, des espaces verts naturels et surtout une école primaire. Habiter à proximité d'une école primaire était un élément-clé dans notre décision. Sans cette école, nous irons nous installer ailleurs en banlieue parce que faire voyager notre fille de cinq ans dans un autobus, dans un trafic intense, plusieurs heures par jour pour qu'elle fréquente une école exigüe de son quartier n'est tout simplement pas un choix.

455 Nous serions alors forcés d'acheter une deuxième voiture et contribuer à l'étalement urbain avec les conséquences indésirables que ce phénomène provoque pour Montréal. Il serait intéressant d'évaluer combien de familles s'exileraient de l'Île des Sœurs si elles n'ont pas accès à l'école primaire.

460 Le besoin pour cette deuxième école est indéniable, urgent et aurait dû être comblé depuis longtemps. Le site proposé est non seulement le meilleur endroit sur l'île, mais surtout le seul et unique où il est possible d'y construire une école dans les délais et budgets prescrits.

465 Certaines personnes se sont regroupées sous les acronymes CDDIDS, Comité de développement durable de l'Île des Sœurs, APRIDS, Association des propriétaires et résidents de l'Île des Sœurs. Ces personnes veulent à tout prix éviter que l'école s'érige près de chez eux et elles sont prêtes à tout, désinformation, abus de procédures, menaces d'injonction, pour que le projet soit retardé suffisamment longtemps et que la Commission scolaire soit forcée de construire l'école ailleurs qu'à l'Île des Sœurs.

470 Voilà un exemple patent du syndrome du «pas dans ma cour». Ils s'opposent obstinément depuis deux ans à la construction d'une école au parc de la Fontaine en prétextant qu'il existe d'autres sites disponibles et en alléguant des soucis de sécurité et de développement durable. Leurs arguments sont volontairement mal fondés ou formulés de manière à désinformer la population.

475

C'est la stratégie qu'ils ont utilisé pour rallier les 747 personnes qui sont signées le registre en octobre 2011 et je constate malheureusement qu'ils poursuivent cette même stratégie de désinformation afin de tenter d'influencer la Commission.

480

Dans ce mémoire, je tenterai d'établir objectivement les raisons qui justifient la construction de l'école au parc de la Fontaine.

485

Je pense que vous savez déjà que le besoin, il est indéniable, immédiat et à long terme, que la situation actuelle est injuste, je dirais même insupportable pour les enfants et que c'est à long terme, les analyses démographiques démontrent que c'est un besoin qui va persister. Je ne prendrai pas plus de temps pour discuter de ça, je pense qu'il y a eu suffisamment de mémoires qui ont été déposés et je pense que vous en êtes convaincus.

490

Le registre d'octobre 2001, il y a eu 747 signatures qui ont fait avorter le projet de construction d'une école. C'est moins que les 1 015 élèves qui fréquentent présentement l'école. Comment un si petit nombre d'individus peuvent s'opposer à un projet qui bénéficie à toute la population de l'Île des Sœurs?

495

Pire encore, ce groupe d'individus est non représentatif de la population parce qu'il est constitué principalement de gens qui sont rendus à un stade de leur vie où ils n'ont plus à se préoccuper de l'éducation de leurs enfants. Et en plus, ça exclut en grande partie les familles qui sont concernées.

500

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vais vous arrêter tout de suite parce que, disons que la présentation de votre mémoire pour donner des arguments ne peut pas porter sur un jugement que vous avez sur les autres personnes.

505

APPLAUDISSEMENTS

Je pense qu'il est important qu'on connaisse votre opinion, mais...

510 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

O.K., je vous remercie. Merci de...

515 **M. BRUNO BERGERON, président :**

...qualifier l'opinion des autres citoyens, je ne pense pas que ça apporte quelque chose au débat. Au contraire, ça peut juste animer justement un débat qu'on ne souhaite pas.

520 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

525 Je m'en excuse. Je m'en excuse, je retire les paroles. Alors, je crois que vous voyez ici... O.K. En jaune, vous voyez la zone... l'école est située sur le stationnement et le parc à chiens du parc de la Fontaine. En jaune, vous voyez la zone concernée par le processus de consultation qui est fortement représenté par ce que je disais une catégorie de personnes qui normalement n'ont plus d'enfants. C'est simplement une constatation que je fais.

530 Une zone fortement... à forte densité familiale a été complètement exclue du processus de consultation. Je connais des gens, il y en a même qui habitent tout tout près de l'école, o.k., ils marcheraient 30 secondes littéralement, ils n'avaient même pas le droit de se prononcer. Pourquoi? Pure technicalité, il y a un terre-plein qui se situe dans la rue qui les sépare du site.

535 Ici, ce qu'on appelle l'esplanade de l'île, ça fourmille d'enfants qui auraient bénéficié de l'école. Ici au Structure métropolitaine, c'est plein d'enfants et aussi dans ces zones résidentielles, il y a plein d'enfants.

402 signatures sur les 747 proviennent des condos avec des parcs privés, des tennis privés, des piscines privées et puis l'école aurait rentré six fois sur leur terrain. Constatation.

540 **M. BRUNO BERGERON, président :**

C'est limite là.

545 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

C'est limite, oui, mais... constatation.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

550 Non, mais ce que je veux dire, c'est que vous qualifiez le processus qui est un processus légal, reconnu.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

555 Oui.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

560 Qui est déficient, on en est tous d'accord, mais ça n'ajoute pas au débat. C'est-à-dire que... je comprends votre opinion, toutefois limitez-vous à nous donner vos arguments qui militent en faveur de l'école.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

565 De l'école, très bien.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

570 Mais sur le processus passé. On ne peut jamais présumer que les gens qui s'opposent manquent d'intelligence.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

575 Non.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Alors...

580 APPLAUDISSEMENT DE LA SALLE

On peut avoir une opinion différente, mais on ne doit pas essayer de qualifier justement ces personnes parce que ça nous amène dans des directions qu'on ne souhaite pas.

585 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

O.K., c'est correct. Là où je voulais en venir, c'est que les gens se sont opposés parce qu'ils se sont faits informer sur une base d'informations qui étaient mal...

590 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Bien c'est ça. Rectifiez l'information, donnez-nous de l'information.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

595 Très bien, je vais vous la rectifier. Là, la maquette originale de ça, ce qu'ils sont véhiculés comme informations, ils ont dit que l'école aurait l'air de ça.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

600 Mais, Monsieur, ramenez-nous au cas d'aujourd'hui parce que le passé ici...

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

C'est correct.

605

**M. BRUNO BERGERON, président :**

...disons qu'on le connaît très très bien. On a lu toute la documentation là-dessus, on a eu des présentations. Donnez-nous vos arguments en faveur de l'école actuelle.

610

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Le site Levert.

615

**M. BRUNO BERGERON, président :**

C'est ça. Parlez-nous du site Levert. Nous, on est très intéressés par le site Levert et surtout les sites aussi sur le chemin du Golf, le recyclage.

620

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Très bien.

625 **M. BRUNO BERGERON, président :**

On nous a fait une très belle démonstration hier sur ce que c'est que le parc Archambault, il y a quelqu'un, un monsieur qui est venu nous présenter tout un plaidoyer chiffré avec... comment on appelle ça? C'est comme une étude...

630 **Mme NICOLE BRODEUR :**

... valeur.

635 **M. BRUNO BERGERON, président :**

C'est ça. Parce qu'en MBA, on n'appelait pas ça comme ça à l'époque, alors je suis un vieux MBA. Non, mais c'est ça, moi je trouve que c'est intéressant que vous continuiez à nous donner de l'information là-dessus.

640 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

O.K., c'est ce que je vais faire. Je voulais juste un peu rectifier, je voulais juste attaquer un peu le fait que c'était un processus démocratique qui a arrêté le projet, mais j'arrête d'en parler.

645 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Mais on connaît très très bien ce processus-là qui a ses limites.

650 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Alors, on va en parler. D'ailleurs ce dont vous venez de parler, ça constitue ma présentation principale.

655           Donc, ce que je veux dire, c'est que tous les autres sites à l'Île des Sœurs ont été étudiés. Il y a eu l'agrandissement de l'école actuelle qui a été étudié, le site Levert a été étudié, le chemin du Golf a été. Étudié, le parc Archambault a été étudié. Ils se sont tous avérés irréalisables encore dans les délais et budgets prescrits.

660           L'agrandissement de l'école actuelle a été... Oui?

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Je peux vous poser une question? On est aussi sur l'école du triangle. D'accord?

665

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Oui.

670

**M. BRUNO BERGERON, président :**

C'est l'objet de la commission, puis on nous a beaucoup parlé aussi des futurs besoins.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

675

Oui.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

680

À partir du moment où on apporte des arguments très très importants pour nous faire comprendre que les autres sites sont inadéquats, comment vous voyez le fait qu'un jour, on aura aussi à répondre...

685 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Ce que je dis...

**M. BRUNO BERGERON, président :**

690 Parce que dans un horizon cinq à sept ans pour construire une autre école, c'est très très court à partir du moment où on voit tout ce que ça nécessite comme procédure pour être capable d'acquérir, d'évaluer un terrain et de la construire, ça prend presque ça cinq ans.

695 Donc, est-ce que vous pouvez aussi nous éclairer sur comment vous voyez l'avenir pour répondre aux futurs besoins non seulement scolaire primaire, mais aussi... T'sais, la Commission prend conscience qu'à l'Île des Sœurs, il y aura 2 000 enfants qui iront à l'école au niveau primaire dans un horizon sept, huit ans. D'accord? Ou peut-être dix ans. 2 000.

700 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Oui.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

705 Puis on va dire qu'on va prendre ces 2 000 élèves et on va les envoyer à l'école secondaire partout ailleurs en auto, en autobus, partout. Ensuite de ça, tous les équipements sportifs, les équipements récréatifs, scolaires, tout ça.

710 Il n'y a pas de terrain à l'île pour ça. C'est quoi votre opinion par rapport à ça? Je suis un peu en dehors de votre mémoire, mais je pense que vous avez suffisamment une connaissance de votre île pour nous parler de ça.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

715 Oui.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

La Commission a besoin de se faire parler de ça.

720

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

O.K. Bon, premièrement, les autres terrains seront peut-être réalisables, mais ça va prendre beaucoup plus de temps, puis il y en a un que je vais présenter, le chemin du Golf. Lui, il sera peut-être réalisable. Le parc Archambault, on sait qu'il est contaminé aujourd'hui. Il y aura peut-être des mesures, des analyses qui pourraient se faire au cours des cinq prochaines années qui éventuellement pourraient permettre de construire quelque chose dans cinq, six ou sept ans, mais on sait pertinemment qu'en ce moment, c'est impossible.

725

On sait pertinemment que chemin du Golf, c'est impossible parce qu'il y a déjà des entreprises, des entrepôts qui sont là. Donc, je pense que dans cinq, six ans, on pourrait peut-être avoir la possibilité, puis j'irais même jusqu'à dire...

730

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Mais pour qu'on ait la possibilité dans cinq, six ans, qu'est-ce que vous suggérez qu'il soit fait maintenant pour que dans cinq, six ans...

735

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

C'est que tout de suite quand la deuxième école est construite, qu'on se mette à travailler sur la troisième. C'est exactement ce qu'on va faire d'ailleurs. Et puis même si une troisième école était impossible, serait-ce une raison pour ne pas en construire une deuxième?

740

745 On éviterait 500 personnes de moins à se faire déplacer. Si on est pour en déplacer  
500 dans dix ans... si on n'en construit pas là, on va en déplacer 1 000 dans dix ans. On va  
s'épargner d'en déplacer 500 de plus. Donc, le fait qu'on n'ait pas une troisième place pour  
une école, ce n'est pas une raison de ne pas en construire une deuxième. Ça, je pense que  
c'est clair.

750 Puis un des arguments, c'est que les gens qui n'en veulent pas d'école, ils disent qu'il y  
a d'autres sites ailleurs, mais...

**M. BRUNO BERGERON, président :**

755 Je vous demande d'arrêter de nous parler qui ne veulent pas d'école, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

760 Ah, excusez. Oui, c'est vrai. Excusez.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Moi je pense que...

765 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

C'est vrai, je m'excuse. O.K.

770 **M. BRUNO BERGERON, président :**

S'il vous plaît. Parce que vous voyez ce que ça crée, puis c'est surtout ça qu'on veut éviter.

775 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Oui, je comprends. Alors, regardons les autres sites. L'agrandissement de l'école actuelle, ça a été annoncé par la Commission scolaire à l'époque parce que c'était la seule solution qui était possible, puis finalement lorsqu'ils ont gratté un petit peu plus le dossier, ça s'est avéré non viable. Le montage financier était impossible à cause du sous-sol qui est sous bail emphytéotique et ça coûtait trop cher. Ça, ça a été éliminé.

780 Le terrain Levert, je vais en parler un petit peu plus. Il faut l'acheter d'intérêt privé. Le chemin du Golf, il n'est pas disponible, puis Archambault est contaminé.

785

Regardons-le, Levert. Premièrement, Levert, il est là. Je ne sais pas si... Ça, c'est une photo que j'ai prise aujourd'hui. Le site du terrain Levert, c'est zoné commercial. Regardez les édifices de je ne sais pas combien d'étages ici juste à côté. Avez-vous une idée de la valeur commerciale de ce terrain-là?

790

Le terrain, le triangle du parc de la Fontaine, ça va être dézonné institutionnel. La valeur ne sera même pas comparable. Donc, les échanges dont on dit que c'est impossible de pouvoir être compensé par la commission scolaire à cause des échanges, ça va l'être à peu près 20 fois moins possible avec le terrain Levert à cause de sa vocation actuelle.

795

Ensuite, le terrain Levert, on se préoccupe beaucoup de la sécurité des enfants. Ça, c'est une image de CIMA qui démontre le bassin de la clientèle. Tout le monde vont marcher ou vont devoir se déplacer vers le terrain Levert.

800 Les gens se préoccupent beaucoup au niveau de la sécurité au niveau du rond-point. C'est encore pire à cette intersection-là parce qu'à cette intersection-là, il n'y a pas juste le trafic du boulevard René-Lévesque. Convergent aussi les deux autres rues les plus achalandées de l'Île des Sœurs qui sont le boulevard Berlioz et Place du Commerce. En plus de ça, lorsqu'on traverse, le bassin de la population est là, le chemin Levert est là, lorsqu'on  
805 traverse, il faut se préoccuper du trafic qui vient de quatre directions. C'est dangereux de traverser là. Il y avait même un accident ce matin à cette intersection-là ce midi.

Non seulement la traversée doit se faire, elle ne se fait pas juste une fois, il faut qu'elle se fasse deux fois parce que la traversée va se faire en diagonale. Ça fait qu'on vient  
810 d'amplifier. Ça va prendre des brigadiers, ça va prendre un ralentissement. Si les gens pensent que ça ralentit le trafic parce qu'il y a six personnes ou dix élèves qui passent ici, ça va refouler encore beaucoup plus au niveau du trafic si on doit faire passer pas dix élèves, pas seulement les élèves qui habitent dans la section nord de l'esplanade de l'île, tous les élèves qui vont vouloir marcher ou qui vont devoir passer par là.

815 Et puis le boulevard Île-des-Sœurs, je vais retourner ici, les traverser ici, moi je le fais. Vous m'avez vu revenir un matin, Madame Brodeur et Monsieur Caouette, je revenais. Je vais aller porter ma fille à la garderie, je passe par là tous les matins en jogging avec ma fille en bicyclette, puis c'est quand même suffisamment sécuritaire. J'ai beaucoup moins de  
820 préoccupation à traverser là qu'à traverser cette intersection-là. De loin.

Pourquoi? Parce que le boulevard Île-des-Sœurs, il y a un terre-plein entre les deux et à chaque fois qu'on traverse, on ne se préoccupe que de l'arrivée de véhicules dans une seule direction et non pas deux, et non pas quatre.

825 J'admets qu'au niveau du rond-point, il y a peut-être une petite question de visibilité, mais il y a des mesures de sécurité qui pourraient être instaurées beaucoup plus facilement sur le boulevard Île-des-Sœurs qu'à l'intersection Levert.

830 Chemin du Golf maintenant. On dit qu'en ce moment, le chemin du Gold, il y en a des commerces. J'y suis allé, j'ai pris ces photos-là aujourd'hui. Ces commerces-là, ils ont un bail jusqu'en 2017. On ne peut pas dire, rentrer là, puis dire : On exproprie, on démolit des édifices, on sort les commerçants et on construit une école. Ils sont là, ces édifices-là.

835 Ça ici, c'est une photo juste à côté. Ils sont en train de peindre. Ils vont ouvrir lundi prochain. Quand ils ont su ça qu'il y avait possiblement... eux autres, encore là, ils ont un bail de 4 ans encore. Désinformation, on se fait dire : «Ah non, on peut...», mais je passe sur les opposants, o.k., je n'en parle plus, j'ai appris ma leçon.

840 Dans le fond, l'autre building à côté, chemin du Golf qui est juste à côté, écoutez, il y a une compagnie là, il y a du monde qui sont là. Regardez, c'est une compagnie pharmaceutique qui est là. Leur adresse, 810 chemin du Golf. On ne peut pas rentrer là-dedans et dire... Éventuellement, oui, ils vont tous s'en aller parce que ça, c'est le projet Canvar qui éventuellement vont tout démolir ces buildings-là pour les remplacer par des édifices locatifs.

845 Éventuellement ici, il va y avoir un parc. Peut-être qu'il y a moyen de travailler avec ces gens-là, Canvar, pour essayer de se négocier un terrain pour une école, mais ça va se faire dans des années. En ce moment, j'ai ouï-dire aujourd'hui que la Phase 1 qui est terminée, il y a juste 10% de construit. Donc, ils ont ralenti, ils ralentissent le développement potentiel de ça. Peut-être que dans cinq ans, ça va être construit, les immeubles ne seront plus là, puis peut-être qu'on va avoir de la place pour une troisième école. C'est là-dessus qu'il faut travailler.

855 Le parc Archambault, je pense qu'on peut se dire qu'il est contaminé. Je ne passerai pas à travers les détails qui ont été déposés par la firme EXP, il est contaminé. Puis si EXP, ce n'est pas suffisant, il y en a eu d'autres études, puis si on regarde tout ce qui a été contaminé, les puits, j'ai fait un petit montage et je les ai tous regardé un à un. Je vais passer rapidement. Ça, c'est les puits tout contaminés.

860

865 Là, il y a des gens qui disent «On va peut-être pouvoir... il est contaminé juste à l'extérieur aux alentours. On pourrait peut-être construire dans le milieu.» Parce que dans le milieu, on n'est pas allé voir, on ne sait pas si c'est contaminé. Moi, si ma fille un jour m'arrive avec des poux dans la tête, puis elle en a tout le tour de la tête, je n'aurai pas besoin de regarder dans le milieu pour y faire un traitement de poux. Elle va en avoir des poux. C'est la même chose avec ça.

870 Donc, eux autres, ils disent : «Bien on peut y aller. Une spéculation : On va pouvoir construire une école en forme de pentagone juste pour contourner.» Je me suis informé auprès d'un spécialiste qui fait des démarches auprès du ministère de l'Environnement. Pensez-y pas. Si on veut faire ça, c'est des démarches d'à peu près cinq ans pour en arriver là. Donc, on ne peut pas construire dans ça.

875 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce que vous pouvez nous conclure ça? Il vous reste une petite minute.

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

880 Oui. Ce que je veux conclure, c'est la suivante. La Commission scolaire à un moment donné, elle a été acculée au coin du mur. Elle est dans l'obligation d'offrir des places élèves. S'il n'y a pas de place à l'Île des Sœurs, elle va le faire à terre ferme et elle avait déjà annoncé l'année dernière quand le projet était dans une impasse et c'était à l'annexe 2 de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Garde.

885 Ça, c'est la distance qu'ils ont à faire, à parcourir. Avec les reconstructions éventuelles du pont Champlain, des infrastructures, ça va être l'enfer. Ça, j'ai pris ça sur le site de l'Association des joueurs de tennis de Verdun qui se plaignent parce qu'ils ont trop de distance à faire pour aller jouer au tennis en terre battue versus... Mais si on compare entre les deux, 890 les élèves vont en faire deux fois plus. Et on va juste dire, remplacer quelques mots lorsqu'ils

se plaignent. Ils s'emballent à l'idée de pouvoir jouer dans leur quartier. On va juste... «Les enfants s'emballent à pouvoir étudier dans leur quartier.»

895 Ils vont aller jusqu'à Lloyd-George, ils vont faire 23 kilomètres, pas deux fois par semaine, cinq fois par semaine de septembre à juin ce qui va représenter 400 heures. Ça va être... la quantité de transport est hors du commun. Juste à titre de comparaison, après sept ans d'école, l'enfant a passé 2 800 heures dans un autobus. Ça correspond à 2.8 fois. Un enfant dans une année scolaire passe une heure en face d'un professeur. Ça fait que 2.8 fois le temps assis en face d'un prof, il va le passer assis dans un autobus à rien faire.

900 C'est ça qu'il faut éviter à tout prix. Puis ça, tant qu'à moi, ça va dans... ça crée une inégalité pour les enfants qui vont être choisis de faire ce transport-là versus ceux qui ne l'auront pas et ça va à l'encontre de la Convention relative aux droits de l'enfant et sur l'instruction publique qui dit que tout le monde doit avoir des chances égales. Puis ça ne sera pas le cas.

905 Alors, la Commission scolaire a démontré que c'était une école de marcheurs. Je trouve que les avantages au parc de la Fontaine sont nombreux pour tout le monde et puis je vais juste vraiment conclure en lisant un court texte, o.k., si je peux. Oui?

910 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Bien...

915 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Je ne le lirai pas le texte.

920 **M. BRUNO BERGERON, président :**

C'est parce qu'on a déjà...

**M. CLAUDE GIGUÈRE :**

925 Oui, vous l'avez déjà fait. Mais je vais juste dire : Il n'y en a pas de place idéale à l'Île des Sœurs pour construire une école. Cherchez-la pas, il n'y en aura pas, puis il n'y en aura jamais. Il n'y en a pas. L'idée, c'est de trouver la meilleure, puis la meilleure, c'est au terrain Archambault.

930 Puis comparons, oui, ça va créer peut-être un peu de trafic. Oui, ça va diminuer de l'espace de stationnement. Oui, ça va faire du bruit, on va entendre des enfants rire et jouer. Oui, ça va créer un certain inconvénient. Mais cet inconvénient-là, comparez-le à celui que les enfants vont subir à cause du transport scolaire qu'ils devront faire et ce n'est tout simplement pas comparable.

935 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur. Bonne soirée.

940 **M. CLAUDE GIGUÈRE :**

Merci.

APPLAUDISSEMENTS

945 **M. BRUNO BERGERON, président :**

J'appellerais madame Dominique Seigneur, s'il vous plaît.

950 **Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

Bonjour.

955 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Bonsoir, Madame.

**Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

960 J'ai un court argument sur les opposants, je vais continuer mon texte tel qu'il était prévu. Ce n'est pas contre personne, c'est mon opinion.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

965 Non, non, mais veuillez vous asseoir.

**Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

970 Je voulais juste vous le dire parce que je veux la dire, c'est mon opinion. Je pense que ça fait partie un petit peu de ce qu'on peut exprimer aujourd'hui.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Pardon? C'est parce que je n'ai pas compris, vous vous êtes tournée.

975

**Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

J'ai un court paragraphe qui implique les opposants et je tiens à le dire parce que ça fait partie de mon opinion, puis le reste de mon texte suivra.

980

**M. BRUNO BERGERON, président :**

985 Non. Madame, on est là ici pour entendre vos observations, vos commentaires par rapport au projet. On n'est pas là ici, Madame, pour entendre les opinions sur les citoyens qui ne sont pas d'accord avec vous. Ce n'est pas l'objet du propos. Donc, malheureusement si vous vous dirigiez dans cette direction-là, monsieur tantôt l'a fait, c'est la première fois qu'on l'a en quatre séances, donc, on peut avoir une mini-tolérance, mais on ne peut pas en avoir plus que ce qu'on a déjà eu.

990 Donc, je vous demanderais de respecter cette règle-là, s'il vous plaît.

**Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

995 Vous me le direz s'il y a un problème.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Sans faute, comptez sur moi.

1000 **Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

1005 Peu importe mon statut social, mon origine, mon âge, ma langue maternelle, que je sois écologiste ou industrialiste, j'ai droit à une éducation. Et j'ai droit à une école de quartier. Ce qui importe, ce sont les générations futures. Les études démographiques le démontrent, on a besoin d'une nouvelle école à l'Île des Sœurs, c'est urgent.

1010 Depuis le début du processus de construction de la nouvelle école, je ressens un malaise. Un gros malaise. Certains ce sont d'abord opposés au projet de construction. Je les écoutais, j'essayais de comprendre les craintes, mais je vous avoue qu'aujourd'hui, je ne comprends plus. J'ai cessé d'essayer de comprendre.

La raison est simple. À mes yeux, il y a un groupe d'opposants qui s'opposent tout simplement à la construction d'une nouvelle école. «Pas d'école près de chez moi. Par tous les moyens, je tenterai de faire avorter le projet.» C'est ma parenthèse.

1015

J'aimerais aujourd'hui vous présenter mon opinion en tant que citoyenne de l'Île des Sœurs depuis une décennie et maman de deux jeunes enfants dont une jeune fille qui commencerait la maternelle en septembre 2014.

1020

Je vais analyser les points suivants rapidement. Selon ce que j'ai compris, ce sont les préoccupations d'un certain groupe. La sécurité des enfants, la circulation, le stationnement, l'environnement et le bien-être des enfants.

1025

Regardons ces points de façon logique en laissant les émotions de côté. La sécurité. À mes yeux, il est plus dangereux de faire une heure 30 de route en autobus scolaire à tous les jours où les enfants ne sont pas attachés que de traverser entre une et quatre intersections avec des brigadiers qualifiés.

1030

Il y en en moyenne plus de 42 000 accidents de la route par année et malheureusement environ 1 300 sont des accidents avec piéton. Si mon enfant est impliqué dans un accident de la route, il y a 3% de chance que ce soit en marchant et 97% de chance que ce soit avec un véhicule avec moteur. J'aimerais voir le SPVM impliqué dans le dossier-là dès le début pour assurer une présence régulière dans le secteur pour permettre de faire respecter les règles de conduite du code de la route.

1035

La circulation des résidents. Si la zone écolière devient achalandée, les utilisateurs pressés pourront utiliser le chemin du Golf ou la rue Berlioz tel qu'ils le font présentement. La construction d'une école à un autre endroit ne permettrait probablement pas cette flexibilité. Pour moi, l'idée d'une école de marcheurs risque de restreindre le nombre de voitures de parents qui déposent leurs enfants dans cette zone écolière. Logiquement.

1040

1045 Le stationnement. Le manque de places potentielles de stationnement incitera les utilisateurs ou les travailleurs à utiliser les transports en commun, le covoiturage, le vélo, bref, de se rendre par d'autres moyens. Ce sont tous des modes de déplacement écologique. Pour 35 employés, si on estime que 50% d'entre eux vont utiliser leur voiture, ça fait un total de 18 voitures à stationner dans nos rues.

1050 Une répartition comme celle que je propose ce soir n'aurait aucune conséquence majeure, impliquerait une marche d'environ cinq minutes maximum dans tous les cas : cinq au parc de la Fontaine, deux au Jean-Coutu, cinq en arrière des commerces face à l'école et six dans les rues avoisinantes. Un autre site pour l'école n'offrirait probablement pas cette flexibilité au niveau du stationnement.

1055 En ce qui concerne l'environnement, on estime qu'aucun arbre ne sera coupé. La circulation en périphérie de la zone écolière va être diminuée. Le transport en commun est valorisé et on construit une école sur une zone qui n'est pas contaminée. Une construction écologique est préconisée. Toutes les dépenses liées à l'achat d'un terrain privé à un nouvel endroit réduit au minimum le budget disponible. Ça implique qu'on recommence tout à zéro. Ça porte à croire qu'une construction conventionnelle serait envisagée à ce moment-là selon moi.

1065 Le bien-être des enfants. Je pense que personne ne s'oppose au fait qu'il est préférable pour la santé d'un enfant de marcher avec ses parents 30 minutes par jour plutôt que d'être enfermé dans un autobus pendant une heure 30 et même plus. En septembre 2014, c'est cinq classes de niveau primaire qui vont être redirigées vers Verdun. Si le projet n'est pas construit sur le site choisi en septembre 2014, c'est minimum pendant deux ans que ces quelques cent enfants vont être privés d'une école de quartier et de temps avec leurs parents.

1070 En terminant sur le point du bien-être des enfants, je me permets d'inclure une note plus personnelle. Je suis maman d'une petite fille poly-allergique, celle dont je vous parlais tout à l'heure qui commence la maternelle en septembre 2014. Au simple contact de ma peau,

de sa peau, les produits laitiers, les œufs, les arachides provoquent une réaction allergique très vive. Elle est sévèrement allergique et ça atteint parfois le choc anaphylactique.

1075

Un élément d'hygiène et de sécurité retient mon attention à l'école actuelle. Faut d'espace, les enfants mangent dans leur classe. Elle est nettoyée sommairement après les repas, mais au départ une salle de classe, ce n'est pas prévu pour prendre des repas, ce n'est pas normal. Pour ma fille et tous les enfants allergiques, une nouvelle école représente une cafétéria, un environnement sécuritaire et organisé pour prendre son repas.

1080

En conclusion, selon moi, je trouve qu'il est illogique de s'opposer à la construction de la nouvelle école à cet endroit. À mon avis, c'est le meilleur endroit compte tenu des budgets et du court laps de temps qu'on a pour la construire. C'est important pour la sécurité et le bien-être de tous les résidents à l'Île des Sœurs de commencer le projet proposé le plus rapidement possible.

1085

C'est terminé pour moi. Je ne sais pas si vous avez des questions?

1090

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup. Oui, on a des questions. Merci beaucoup.

1095

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Merci beaucoup de votre mémoire. Moi, j'ai une question de précision. Vous indiquez qu'en septembre à la rentrée, il y aurait cinq classes de niveau primaire qui seraient redirigées à Verdun. Ça, est-ce que c'est des classes additionnelles à celles qui sont comme les classes d'accueil qui sont déjà...

1100

**Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

J'ai entendu que c'était les classes d'accueil.

1105 **Mme NICOLE BRODEUR :**

Cinq classes; c'est ça?

1110 **Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

C'est ce que j'ai compris, cinq classes d'accueil.

**Mme NICOLE BRODEUR :**

1115 O.K., ça va.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1120 Moi, j'avais une question concernant ces classes d'accueil parce qu'on est normalement en période où on souhaite que les enfants apprennent le français le plus rapidement possible. Mais dans ces classes d'accueil, il n'y a que des enfants qui sont des allophones, donc, qui ne parlent pas français.

1125 Donc, ils sont une heure et demie le matin dans l'autobus à parler leur langue, une heure et demie dans l'autobus le soir en parlant leur langue, puis quand ils s'en vont à l'école à Verdun, est-ce qu'ils sont en contact avec des enfants qui parlent français?

**Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

1130 Pour moi, cette heure et demie dans l'autobus est moins bénéfique qu'une heure 30 à l'école au service de garde avec d'autres enfants.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

C'est ça.

1135

**Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

Et surtout moins bénéfique pour des enfants qui déjà ne sont pas totalement intégrés dans la société actuelle. Ils ne parlent pas la langue tout d'abord, c'est un gros blocage. Les envoyer à l'autre bout de Verdun pour aller étudier et passer plusieurs heures dans un autobus... En plus, je ne sais pas, qui nous dit qu'ils vont parler la même langue? Ces gens-là viennent de partout dans le monde.

1140

Pour moi, ce n'est pas bénéfique, ce n'est surtout pas juste. Ce n'est pas juste pour ces enfants-là. Pourquoi eux, pourquoi pas d'autres? Un jour, ce sera les enfants de 6<sup>e</sup> année. Un jour, ce sera mes enfants, ce sera les enfants des gens qui sont ici. Il n'y a pas de raison que ce soit eux qui soient choisis autant qu'il n'y a pas de raison que ce soit mes enfants qui soient choisis.

1145

Pour moi une école de quartier, c'est une école à laquelle on a accès, à pied idéalement si on a le temps, en voiture. On laisse nos enfants rapidement, puis on y a droit. Petite note personnelle. Moi, mes enfants vont dans une garderie privée depuis que j'ai commencé à travailler; je n'ai jamais eu de place en CPE. On paye tous nos taxes, on considère tous qu'un jour on va avoir notre place, mais je ne l'ai pas eu. Je ne l'aurai probablement pas avant que mes enfants commencent l'école primaire. Je trouve qu'on y a droit à cette école de quartier peu importe d'où on vient, peu importe la langue qu'on parle.

1150

1155

C'était l'introduction de mon mémoire. Pour moi, le côté rassembleur d'une école de quartier est essentiel.

1160

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie beaucoup, Madame.

1165 **Mme DOMINIQUE SEIGNEUR :**

Merci.

APPLAUDISSEMENTS

1170 **M. BRUNO BERGERON, président :**

J'appellerais madame Louise Harel, s'il vous plaît.

1175 **Mme LOUISE HAREL :**

Bonjour.

1180 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Bonsoir, Madame.

**Mme LOUISE HAREL :**

1185 Monsieur Bergeron, Monsieur Caouette, Madame Brodeur. Je suis accompagnée de monsieur André Julien qui préside l'Association de Vision Montréal dans Verdun ainsi que je remercie ceux et celles qui sont venus m'accompagner.

1190 Cela peut peut-être vous étonner, puis je voudrais vous dire combien j'ai pu passer de nombreuses et très très très nombreuses heures à écouter des points de vue au cours des deux dernières années. Des points de vue divergents et je voudrais vous faire un constat et je

souhaite que le rapport de l'OCPM en fait fasse mention d'une problématique de planification urbaine totalement déficiente.

1195 Vous savez, cette déficience a été celle de la consultation préalable et celle de la planification. J'aurais, moi, souhaité l'Office de consultation publique de Montréal en amont et non pas après finalement ce qui s'est produit au cours des mois et des mois. Et puis cette planification urbaine complètement déficiente dans un développement domiciliaire familial qui se veut attractif pour les familles.

1200 Et ce que je déplore le plus vraiment pour avoir connu par des amis le bon voisinage qui régnait à l'Île des Sœurs, c'est d'avoir vu la situation se détériorer au cours des derniers mois et la zizanie, je pense qu'il n'y a pas d'autre mot en fait, s'installer dans les rapports humains et ça, je trouve que c'est vraiment extrêmement regrettable. Là, on parle avec raison de l'école, mais on pourrait parler des quatre ans d'attente pour avoir une place en CPE ici sur l'Île des Sœurs.

1205 Alors, ceci étant dit, je comprends qu'en regard de ce qui est proposé, il y a des garanties qui doivent être données. Alors, j'imagine bien que le rapport que vous ferez sera à l'effet justement d'offrir le plus possible ces garanties.

1210 Parmi celles-ci, il y a évidemment la question de la servitude pour assurer, rassurer en fait la population qu'il n'y aura pas d'agrandissement de l'école. Cette servitude apparaît absolument essentielle tant en ce qui concerne l'agrandissement en hauteur, donc, verticale qu'un éventuel agrandissement à l'horizontal. Et cela, cette garantie-là peut tout à fait être donnée par une servitude légale entre la Commission scolaire et l'arrondissement. Et je pense que cela est de nature à pouvoir rassurer les citoyens qui sont de bonne volonté en regard finalement de la nécessité d'offrir cette école.

1220 Moi, j'ai toujours plaidé autant dans le quartier que j'habite à Montréal que pour l'ensemble des citoyens du Québec, même dans les villages, j'ai toujours plaidé pour une

école de quartier au niveau primaire. Moi, je considère qu'au niveau primaire, il faut que dans cette école presque tous les adultes connaissent les enfants par leur prénom.

1225            Alors, c'est évident que pour moi une école primaire qui est une polyvalente comme c'est le cas présentement avec 975 élèves au niveau primaire, je ne trouve pas qu'on offre aux enfants les conditions disons les plus optimales pour grandir, et je suis certaine que le milieu enseignant fait tout son possible, je ne doute pas des efforts qui sont faits, de la bonne volonté qui s'exprime, mais on ne les met pas dans les conditions optimales en fait pour qu'il y ait  
1230            disons cette relation qui se développe entre des enfants et les adultes dans un milieu d'enseignement.

                  Alors, vous avez, je pense, le mémoire entre les mains. Je me demande où est rendu le mien par exemple. Oui, je l'ai. Je disais donc, il faut un certain nombre de garantie et c'est  
1235            sur ces garanties que nous avons voulu insister en présentant le mémoire ce soir.

                  Donc, d'abord, une servitude pour assurer que le terrain ne sera pas utilisé aux fins d'agrandissement scolaire, ni aux fins d'agrandissement étagé comme je le mentionnais. Également, on insiste sur la nécessité que la cour d'école soit naturalisée. Il est possible,  
1240            donc, dans les recommandations que fera l'OCPM que vous insistiez, même si c'est un peu plus coûteux que l'asphalte, pour naturaliser la cour d'école et réduire l'effet d'îlot de chaleur. Il y a toutes sortes de façons maintenant que l'on connaît.

                  Et je pense qu'il faut aussi retenir la proposition du toit vert. Je ne comprendrais pas que ce soit écarté sous prétexte qu'il y a un moratoire sur cette question-là. Dans toutes les grandes villes du monde, c'est ce qui se développe partout et il m'apparaît que ça peut aussi sensibiliser les enfants environnementaux et que le plan et les devis de l'école devraient permettre d'implanter un toit vert sur l'école accessible aux enfants.  
1245

1250            Nous avons beaucoup abordé la question du transport actif. C'est bien sûr que tout le monde veut une école primaire qui soit active, qui soit sécuritaire, qui soit verte et une des façons de faire à travers les quartiers de Montréal, c'est de faire appel à Vélo-Québec. Vélo-

1255

Québec offre un programme qui s'appelle *L'École à vélo* et offre en fait aux écoles et aux commissions scolaires d'examiner les recommandations qui doivent être faites tant à l'arrondissement qu'à l'école pour s'assurer de la sécurité des déplacements des enfants à pied.

1260

Moi j'insisterais pour que Vélo-Québec soit mise à contribution parce que c'est un tiers qui a à cœur à la fois le déplacement actif des élèves, mais qui sait aussi qu'il est nécessaire d'avoir des conditions disons de sécurité qui soient également optimales.

1265

Alors, il y a diverses évidemment façons d'y arriver. Il m'apparaît qu'au départ il faille absolument des brigadiers scolaires parce qu'il y a un carrefour giratoire et puis parce que le carrefour giratoire, c'est compliqué. Évidemment on parle de pictogrammes pour clairement identifier les parcours cyclistes avec des pictogrammes pour identifier les parcours piétonniers.

1270

Je sais que déjà l'école Île-des-Sœurs est assez exemplaire sur le plan de la mobilisation de l'opinion publique, vous le savez sans doute, ou pas, sûrement que vous vous en êtes fait parler de ces grands événements *Marchons vers l'école* qu'elle organise 6 fois par année pour que les élèves viennent à pied, alors, c'est sûr que c'est à contre-courant parce que c'est plus facile d'aller reconduire les enfants en auto, etc., mais il y a là en fait à chaque année cette activité qui va quand même chercher 300 marcheurs et qui implante dans les esprits finalement cette conviction que pour l'enfant, rien ne peut remplacer finalement les déplacements qui se font de manière active, que ce soit en bicycle ou à pied.

1275

Donc, des parcours piétonniers, sécuritaires et il nous a semblé qu'il fallait absolument la présence de brigadiers aux traverses piétonnes. Et évidemment aussi, s'assurer que dès la première année de mise en place, il y ait réévaluation de la sécurité du carrefour giratoire en matière de signalisation ou en matière de vitesse.

1280

Il semble, et j'insiste sur le fait que la représentation qui nous est faite est à l'effet que le débarcadère n'ait prévu que sur le boulevard Île-des-Sœurs et qu'il n'y a pas de débarcadère prévu sur le boulevard René-Lévesque et il faudrait vraiment envisager, je ne suis

1285 pas une spécialiste de la circulation, mais comme ça de prime abord pour des gens qui regardent comment les déplacements se font, il semble que cette possibilité d'un seul débarcadère pourrait avoir un impact assez négatif quant à la fluidité de la circulation et qu'il vaudrait beaucoup beaucoup mieux, parce que la tentation sera, la tendance sera d'aller là où il y a qu'un seul débarcadère. Ce serait en fait à envisager qu'il y ait à la fois sur le boulevard René-Lévesque et non seulement sur le boulevard Île-des-Sœurs des débarcadères.

1290 Il est bien sûr qu'il va y avoir nécessité aussi de prévoir des cases de stationnement. Alors, on parlait tantôt, la personne qui était là juste avant moi, de 18, disons, 18 stationnements à prévoir, peut-être en faut-il plus. Peut-être faut-il en prévoir au moins 35 et on me fait valoir qu'il pourrait y avoir une entente d'utilisation des cases de stationnement avec le centre commercial Le Village et que ça devrait faire partie des recommandations de garantir que ces cases de stationnement font partie de l'entente avec la Commission scolaire pour que ce soit garanti qu'il n'y aura pas finalement de difficulté à ce niveau-là.

1295 Alors, je résume tout simplement cette conclusion qu'il faut, j'ose dire dans mon langage habituellement très réservé, mais qu'il faut au plus sacrant une école à l'Île des Sœurs et que cette école évidemment, non seulement il la faut le plus rapidement possible, mais il faut aussi la planifier, les besoins qui seront ceux à moyen terme.

1300 J'insiste sur le fait que c'est assez absurde, c'est assez incroyable, vous savez, qu'on ait mis des populations comme les résidents de l'Île des Sœurs dans une dynamique qui est une dynamique qui les antagonisent alors que ça aurait dû être prévu dans la planification urbaine, puis dans le schéma d'aménagement.

1305 Moi, ça m'indigne, je vous le dis très simplement. C'est ma conclusion.

1310 APPLAUDISSEMENTS

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1315           Merci beaucoup, Madame Harel. Nous allons profiter de votre présence pour vous  
poser des questions qui sont un petit peu en dehors de votre mémoire aussi, mais il y a des  
éléments du mémoire aussi qu'on souhaiterait aborder avec vous.

Toi, tu as une question?

1320

**Mme NICOLE BRODEUR :**

1325           Oui, peut-être une première question. Une des choses qui s'est posée souvent ici  
dans les présentations des autres soirées entre autres, ça a été la question de la  
compensation ou plutôt du fait que c'est aux municipalités à fournir des terrains pour les  
établissements scolaires et entre autres, on se disait comme on avait devant nous une  
ancienne ministre des Affaires municipales, on se demandait qu'est-ce qui s'était passé  
historiquement pour qu'on arrive à cette situation.

1330

Il semble que ce ne soit pas une question prévue par règlement, mais plus une  
question de coutume et même, on s'est demandé entre nous ce qu'il en était dans le domaine  
de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que les municipalités ont à fournir des terrains  
pour les institutions publiques, puis notamment les écoles? Peut-être que c'est trop pointu?

1335

**Mme LOUISE HAREL :**

1340           Non. Écoutez, d'abord, c'est parce que le milieu scolaire a à sa disposition comme  
vous le savez bien des budgets et en fait, la taxe scolaire également. Alors, bien sûr si le  
milieu municipal, comme dans bien d'autres sociétés, on pense européenne en particulier,  
avait le contrôle de l'administration des équipements scolaires, ce ne serait pas même  
envisageable que ça puisse être comme c'est le cas ici, mais il y a des administrations  
distinctes avec des sources de revenu distinctes et à cet égard évidemment, je pense que c'est

partout à travers le Québec que les municipalités, en fait, échangent souvent des services cependant.

1345

Ce n'est pas toujours en termes pécuniaires, ça peut être un échange de services, d'utilisation d'équipements, mais ça reste malgré tout un financement. Dans le cas des municipalités, c'est l'impôt foncier presque à 92% et dans le cas des commissions scolaires, ça reste très majoritairement l'impôt sur le revenu par les taxes des citoyens. Et il n'y a pas finalement... il aurait pu y avoir aménagement au départ dans un plan d'aménagement où il est prévu que ces terrains... pensez, je ne sais pas si vous avez pris connaissance du rapport de l'OCPM sur Griffintown?

1350

**Mme NICOLE BRODEUR :**

1355

Oui.

**Mme LOUISE HAREL :**

Mais c'est le même problème, c'est-à-dire que Griffintown a été planifié en l'absence de l'OCPM d'ailleurs dès 2007 et il faut ensuite que l'OCPM, comme vous le faites ce soir, comme ça a été fait il y a quelques mois, il faut que l'OCPM reprise si vous voulez dans ce qui a été déchiré.

1360

**Mme NICOLE BRODEUR :**

1365

Merci.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1370

Parce qu'effectivement ce que la Commission a beaucoup entendu, c'est qu'il y a un entre deux chaises qui n'est pas comblé entre la Commission scolaire qui souhaite avoir un terrain pour construire une école et un arrondissement qui ne prévoit pas nécessairement ce

1375 type de terrain sans être obligé de l'acquérir. Donc, c'est comme si la municipalité était  
comme un peu...

**Mme LOUISE HAREL :**

Elle peut faire des réserves foncières.

1380

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Oui.

1385

**Mme LOUISE HAREL :**

Donc, quand elle planifie un développement, elle peut faire des réserves foncières.

1390

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce qu'à Montréal ça relèverait de l'arrondissement ou du central de faire ce type  
de...

1395

**Mme LOUISE HAREL :**

Les réserves foncières?

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1400

Oui.

**Mme LOUISE HAREL :**

1405 Ça peut relever de l'arrondissement, mais ça peut aussi relever du central. Mais l'arrondissement peut faire une réserve foncière dans un plan de développement domiciliaire où on pense qu'on va être attractif pour des familles.

**Mme NICOLE BRODEUR :**

1410 Oui.

**M. JEAN CAOQUETTE :**

1415 Mais est-ce qu'il y a un moment historiquement, il y a mettons des décennies où c'était les commissions scolaires qui faisaient l'achat ou qui planifiaient des terrains en fonction de leurs besoins scolaires?

1420 Historiquement, est-ce qu'il y a eu un moment où il n'y avait justement pas cet entre deux chaises, où c'était la Commission scolaire qui pouvait faire la planification des besoins et la planification des terrains requis pour combler ces besoins-là?

**Mme LOUISE HAREL :**

1425 Mais la Commission scolaire peut encore le faire. La Commission scolaire peut encore faire... Vous, vous parlez de la planification de ses besoins.

**M. JEAN CAOQUETTE :**

1430 Oui, ça, on sait qu'ils les font, mais ensuite le choix des terrains en conséquence des bassins de population, des densités de population, donc, le choix et l'achat des terrains, historiquement est-ce qu'on a perdu quelque chose à un moment donné en termes de centralisation de gestes?

**Mme LOUISE HAREL :**

1435           Ça va être intéressant de lire votre rapport. Je sens qu'on va avoir finalement l'historique de cette évolution, mais je crois que... vous savez, ça ne s'est pas posé à Montréal parce qu'on était en perte de population et particulièrement en perte de population scolaire.

1440           Alors, c'est tout à fait... et dans l'ensemble du Québec. C'est très récent qu'on se retrouve à nouveau à construire des écoles. C'est très très récent. Alors, ça date d'il y a quelques années à peine. Il y a dix ans, on fermait encore des écoles.

1445           Vous savez, c'est moi qui ai fait adopter la loi qui introduit l'article 89 et qui surtout a introduit le pouvoir d'approbation référendaire des citoyens à l'égard des changements de zonage parce que les Montréalais ne l'avaient pas. Vous savez sans doute que monsieur Drapeau, c'était toujours opposé à ce que les Montréalais aient ce pouvoir de référendum. Tous les Québécois l'avaient sauf les Montréalais.

1450           Donc, en 2001 quand la loi a été adoptée, que ça a été introduit, donc, d'avoir ce pouvoir équivalent à celui des autres Québécois, mais en même temps, on le sait, il peut toujours y avoir en vertu du bien commun, toute cette liste qu'on retrouve à l'article 89, et qui ne peut pas être laissé à l'expression si vous voulez de l'addition des intérêts particuliers.

1455           Mais l'école n'en a pas fait partie dès le départ parce que ce n'était même pas envisageable qu'on puisse, disons, construire des écoles dans le contexte où on était en décroissance complète de population scolaire.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1460           Merci beaucoup. Je vous ramènerais à votre mémoire. Vous avez dans une de vos recommandations dont vous ne nous avez pas parlé, puis qui est assez originale, on ne l'avait pas eu encore dans les... vous savez qu'on a reçu plus de 220 mémoires.

**Mme LOUISE HAREL :**

1465

Écoutez, plus que pour le Vieux-Montréal.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1470

Ah oui!

**Mme LOUISE HAREL :**

Parce que le Vieux-Montréal était aussi un grand succès, mais là...

1475

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Oui, on a un grand succès, on a un très grand succès. La Commission ne prendra pas de vacances cet été, elle fera ses devoirs. Je me le fais reprocher à l'Office tous les jours.

1480

Alors, vous nous dites que l'arrondissement s'engage à identifier un espace d'une superficie équivalente au terrain surnommé le triangle afin d'en faire un parc.

**Mme LOUISE HAREL :**

1485

Oui, oui. Ah oui! Ah ça, c'était très intéressant parce que vous savez, c'est bien sûr qu'il y a une sorte d'émergence de la nécessité lorsqu'on utilise un terrain qui était zoné parc de le compenser par un espace vert équivalent.

1490

Alors, ça s'est développé au cours des dernières années et j'ai donné quelques exemples où il y a eu finalement utilisation d'espaces zonés parc. Je pense en particulier au centre de compostage dans le quartier St-Michel où tous les partis politique, même Projet Montréal, a voté en faveur du centre de compostage. Et pourtant, c'est sur une superficie qui est zonée parc.

1495 Ce fut le cas aussi pour... en fait, dans le parc Jarry pour l'agrandissement d'un poste  
de police qui avait un effet extrêmement positif contre le vandalisme et les nuisances. Ça a été  
le cas pour un agrandissement d'une garderie pour enfants handicapés. Mais toujours en fait,  
ces exemples que je vous donne, ont été assortis de la nécessité d'indemniser à quelque part.  
1500 C'est comme une sorte d'indemnisation qui est faite, si vous voulez, à la collectivité en  
s'engageant à compenser par un espace vert équivalent.

Alors ça, de plus en plus, c'est mis en pratique, puis je souhaitais que ce le soit aussi  
dans le cas d'Elgar.

1505 Madame Brodeur, je vais vous saluer particulièrement, vous qui fûtes sous-ministre.

**Mme NICOLE BRODEUR :**

Oui, et vous qui fûtes ma ministre.

1510

**Mme LOUISE HAREL :**

Oui, c'est ça.

1515 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Alors, je vous remercie énormément, Madame Harel. Alors, la Commission va prendre  
une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient à 20 heures 40.

1520 **PAUSE- REPRISE**

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1525 Alors, j'appellerais, s'il vous plaît, monsieur Alain Bossé, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Bossé.

**M. ALAIN BOSSÉ :**

1530 Bonsoir, Monsieur Bergeron. Bonsoir, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Je suis très heureux d'être ici ce soir. Je suis heureux que la Commission vienne enfin à l'Île des Sœurs, vienne enfin écouter toutes les opinions que les gens ont à émettre sur un problème qui est présent qui est celui d'une autre école primaire à l'Île des Sœurs.

1535 Moi aussi j'ai passé beaucoup de temps à l'Île des Sœurs, je suis ici depuis 26 ans. J'ai été président de la Coalition des résidents pour l'autonomie de l'Île des Sœurs. Je suis l'ex-président de l'Association des propriétaires et résidents de l'Île des Sœurs et j'ai été aussi président du Comité de l'APRIDS pour que l'Île des Sœurs devienne un arrondissement et on a aussi présenté en commission parlementaire d'autres interventions.

1540 Je suis marié et père de trois enfants et puis tous mes enfants ont été à l'école de l'Île des Sœurs et puis j'ai aussi vécu toutes les péripéties d'agrandissement et de réunions, etc. Ma femme a aussi été sur le comité d'établissement à cette époque-là pendant cinq ou six ans.

1545 Pour commencer ma présentation, j'ai pris le temps d'aller le temps d'aller aux archives nationales feuilleter le magazine de l'Île des Sœurs pour replacer un peu le contexte de la formation du triangle de l'Île des Sœurs où on veut construire l'école.

1550 À cette époque-là, j'allais régulièrement au conseil d'arrondissement et à un moment donné est venu le projet de mettre le boulevard René-Lévesque à double sens. On se demandait pourquoi, on se demandait qu'est-ce qui se passait parce que c'était très prématuré

de construire ces infrastructures à cette époque et la seule justification qu'on a eue, c'était qu'on avait besoin d'aider les employés des commerçants à accéder aux commerces.

1555

Et finalement le maire Georges Bossé qui était un développeur aguerri qui a grugé dans la forêt à cette époque-là nous a tout bonnement dit qu'il n'y avait pas de problème qu'on avait aussi affaires à payer parce qu'on allait avoir un parc qui allait être plus grand et consolidé et que ça deviendrait le parc de la Fontaine.

1560

Alors, c'est un petit peu une mise en contexte. On a parlé des Verrière 6 et puis du parc de la Fontaine. Il est tout à fait juste que dans les années 90, je pense que c'est 89, 90 ou 91, je ne me rappelle pas très bien, que le parc de la Fontaine allait à sa pleine grandeur jusqu'au fleuve à ce moment-là, mais il y avait aussi un boum immobilier et puis on a fait des changements de zonage qui ont fait en sorte qu'on a perdu à cette époque-là une partie du parc de la Fontaine. J'imagine que ça a été compensé ailleurs, mais effectivement le parc de la Fontaine ne va pas vraiment jusqu'au fleuve.

1565

Une autre chose dont j'ai parlé dans mon mémoire, c'est la menace que construire dans des espaces verts pourrait représenter pour la forêt de l'Île des Sœurs. Là, excusez-moi, j'ai oublié de vous montrer la... Ça, c'était la publicité qui avait paru dans le magazine à cette époque-là et puis on voit très bien le texte, le deuxième paragraphe, on dit que c'est relié au parc de la Fontaine.

1570

Maintenant, c'est dur de dire ce que je vais dire, mais il y a eu une entente le 19 décembre 1991 où on a sauvé une partie de la forêt à cette époque-là et il y a des parcs... la forêt est sauvée en vertu de parcs communautaires qui sont localisés au sein de la forêt. Alors, je vais vous montrer exactement de quoi je parle et ça se trouve exactement ici.

1575

Alors, si on peut construire dans le triangle du parc de la Fontaine, on peut éventuellement gruger dans le parc pour faire un CHSLD, une bibliothèque ou d'autre chose. Tout ce que ça va prendre, c'est une mainlevée du ministère de l'Environnement qui a placé certaines conditions pour faire ça. alors, c'est écrit noir sur blanc à cet endroit-ci.

1580

1585 Une autre chose dont j'ai parlé dans mon mémoire, c'est le zonage et les droits de développement. L'arrondissement Verdun et la Ville de Montréal accordent les droits de développement tout à fait gratuitement aux promoteurs et développeurs. En effet, la densification récente du territoire de l'île consacrée par les divers règlements de zonage constitue un privilège immense pour les promoteurs et développeurs de l'Île des Sœurs.

1590 En retour, l'arrondissement Verdun aurait été en droit d'exiger de l'espace pour les services requis par la communauté grandissante telle une école. Elle ne l'a pas fait et je me demande encore pourquoi. Et ce n'est pas parce qu'on ne leur a pas dit, on leur a rappelé régulièrement.

1595 Quand on parle de droit de développement, moi, j'ai entendu parler d'un exemple qui est assez extraordinaire dans la ville de Seattle. Des fois, les promoteurs arrivent, ils ont des projets qui sont assez grandioses, on veut qu'ils construisent des 30 ou des 40 étages. Ce n'est pas des parcs qu'on leur demande à ce moment-là, c'est du loyer communautaire. Des fois, c'est 5% à 10% de l'immeuble qui va être occupé par des gens qui ont très peu de moyen.

1600 Alors, ils se retrouvent des gens très riches dans le même immeuble et des gens vraiment modestes dans le même immeuble. Alors, la Ville quand elle procède, elle a le privilège d'avoir différents espaces ou choses pour accommoder la communauté en échange de privilège qu'elle accorde. C'est des choses bien connues, je pense, en urbanisme.

1605 Maintenant, une autre chose que je voulais soulever. Moi, j'étais présent à beaucoup de réunions. J'étais présent au Plan d'urbanisme en 2000. J'ai été présent lorsque Danny Tremblay, qui est un urbaniste de qualité je crois, mais il a affirmé devant les gens qui étaient présents dans la salle à ce moment-là que jamais la population de l'école Île-des-Sœurs ne dépasserait 750 élèves.

1610 Ma femme qui était au comité d'établissement, conseil d'école à ce moment-là, s'est fait dire la même chose par un démographe aussi à l'époque. Ils se sont fait carrément

1615 rabrouer. On a beau leur dire : Ça va prendre une autre école, etc., ça fait longtemps que ça se parle ces choses-là, et ce n'est jamais venu.

1620 Dans mon mémoire, j'ai aussi parlé de la circulation. Je pense que c'est là qui est le principal problème dans le projet dont on parle. Je vais le lire. Le carrefour giratoire, le carrousel est situé au confluent des principales artères de circulation de l'Île des Sœurs, c'est par là que transite la majorité de la circulation de l'Île des Sœurs. On peut y traverser à pied, mais je ne connais personne, et je m'inclus, et tout le monde qui ne s'est pas fait au moins couper une fois par une voiture. C'est une traverse risquée et elle requiert 100% de l'attention du piéton tout le temps.

1625 Comment pourra-t-on priver les enfants de l'emprunter? Comment peut-on penser que les enfants d'âge primaire accorderont 100% de leur attention lorsqu'ils traverseront à cet endroit? En feuilletant aux archives nationales, je suis tombée sur un événement triste. Le seul accident de circulation mortel de l'Île des Sœurs est justement survenu sur le boulevard Île-des-Sœurs au nord du carrefour giratoire qui borde le triangle du parc de la Fontaine. Il s'agit d'un homme de 68 ans qui essayait de rattraper un autobus. Cet accident est survenu le 1630 3 juillet 2002 à 21h30.

1635 Les boulevards sont des endroits qui impliquent un plus haut niveau de risque pour les piétons; ce n'est pas un mythe. Comment peut-on aller placer une école primaire le long du boulevard le plus achalandé de l'Île des Sœurs? Comment en tant que citoyen responsable peut-on penser y mettre nos enfants qui, on le sait, n'accordent jamais 100% de leur attention à cet âge? Sommes-nous désespérés à ce point?

1640 Lors des soirées d'information du 17 et du 18 juin 2013, il a été question de réduire la vitesse de circulation en face de la deuxième école primaire de l'Île des Sœurs à 30 km/heure et possiblement à 10 km/heure. L'experte de la Ville a argumenté qu'on pourrait conserver 50 km/heure ou 40 peut-être comme... en fonction de certains critères de géométrie. Par ailleurs, elle était très hésitante laissant par là sous-entendre qu'une réduction de vitesse à 30 km/heure était probable.

1645 De mon côté, soyez assuré que si j'avais un enfant à cette école, la vitesse serait au maximum de 30 km/heure le jour de la rentrée.

1650 CIMA+. Cette étude est incomplète. Comme bien des études commandées par l'arrondissement Verdun durant les années passées, elle est fragmentaire. Elle ne tient pas compte du développement immobilier de l'Île des Sœurs qui est pour le moins soutenu ces années-ci. On utilise des données de 2012 et on dit que ça marche. On fait abstraction des écoliers qui proviendront très bientôt du redéveloppement dense de la zone industrielle bordant le chemin du Golf, du développement dense de la Pointe-Nord et du développement dense qui a cours à l'heure actuelle sur la Pointe-Sud. Ce n'est pas inclus, les transits ne sont pas inclus, je crois, dans l'étude de CIMA+.

1660 Maintenant, le carrefour giratoire. Avec un débarcadère à ses abords, le carrefour giratoire devient une boîte noire. Les questions posées à ce sujet lors des séances d'information publiques n'ont pas eu réponse. Les carrefours giratoires de l'Île des Sœurs ne sont pas des configurations improvisées. Ils ont été conçus par le ministère des Transports et développés sur une période de plusieurs années.

1665 Il s'agit d'échangeurs complexes dont toute modification aux abords devrait être soumise aux experts qui les ont conçus. Ce n'est pas le temps d'improviser avec des brigadiers ou des feux de circulation. L'enjeu est immense.

1670 Si on réduit le flot de circulation, et je dirais même si on n'est pas en mesure de l'augmenter à cet endroit, le développement de l'île sera compromis et les citoyens vont être frustrés. Tout le monde sera perdant.

1675 Maintenant, la question du stationnement. L'étroitesse du triangle du parc de la Fontaine fait qu'on a éliminé tout stationnement pour les professeurs et employés de la future école. Selon les informations disponibles, on s'est rabattu sur du stationnement de rue dans les rues avoisinantes. La méthodologie de calcul est d'ailleurs discutable.

Cette situation entraînera à mon avis la mise en place d'un système de vignette pour les résidents des dites rues. Alors, où stationneront les employés?

1680 Aussi, on ne semble pas tenir compte du fait qu'au Québec, il y a quatre mois d'hiver. Même avec les places excédentaires que la Ville a pu compter, l'hiver est un véritable casse-tête pour garer sa voiture. Peut-être le savez-vous, mais ici, tous les entrepreneurs prennent la neige des entrées des maisons et la déversent dans la rue dans les premières heures suivant la tombée de la neige. Il s'agit d'une problématique connue pour laquelle il n'existe pas d'autre solution étant donné l'exiguïté des terrains. Un immeuble, d'après moi, doit avoir des  
1685 places de stationnement.

Un autre point, une transaction inéquitable avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Selon les informations recueillies par l'APRIDS, l'arrondissement Verdun et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys sont dans l'impossibilité de faire une transaction  
1690 équitable ou à une valeur marchande réaliste. Donc, non seulement on condamne un espace vert, mais on dilapide un actif qui est la propriété de tous les citoyens.

Le 25 juin 2013, j'ai envoyé une demande d'information sur les actifs qui pourraient être détenus par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Cette question s'adressait à  
1695 monsieur Sylvain, mais au moment d'écrire ce rapport, je n'avais pas eu la réponse. J'ai eu la réponse il y a quelques jours et on m'a dit que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys avait très peu d'actifs à l'heure actuelle, mais c'était pour les huit dernières années.

Moi, je suis au fait d'un terrain qui est entre Dorval et Pointe-Claire sur le bord de l'eau, sur le boulevard des Sources en fait, où il y a une école abandonnée qui est là et j'ai continué  
1700 mes recherches pour savoir qu'est-ce qui s'était passé avec ce terrain-là. Il a été vendu à une compagnie, c'est un particulier, etc. Ce n'est plus dans les mains de la commission scolaire. Par ailleurs, ce terrain-là, je pense que la compagnie est en restructuration ou a fait faillite, etc., ça fait qu'il y a peut-être une opportunité pour des besoins ailleurs.

1705

1710

Mais ça m'amène à la question : Pourquoi la Ville de Montréal n'intervient pas pour échanger un terrain qu'elle pourrait posséder avec un promoteur qui est ici? Je ne comprends pas. On parle juste des terrains arrondissement, des terrains qui sont à l'Île des Sœurs. Pourquoi ils ne viennent pas eux autres... ils viennent chercher des taxes, c'est profitable l'Île des Sœurs. Pourquoi ils n'interviennent pas pour mettre un terrain en jeu pour un promoteur qui est ici, qui est actif, qui sont compétents, ce sont des excellents promoteurs ici? Ils pourraient avoir un terrain et aller développer dans un autre endroit à l'Île des Sœurs. Alors ça, ça m'a chicoté.

1715

Maintenant, dans les alternatives possibles, j'ai écouté tout ce qui s'est dit sur les terrains sur chemin du Golf, le lot Archambault. C'est tout des sites qui sont extrêmement intéressants. On n'est pas obligé d'être au centre complètement de l'Île des Sœurs. Il y a des problématiques environnementales. On construit souvent avec des problématiques environnementales dans des terrains contaminés. Il y a des possibilités à faire ça.

1720

Et une chose que je vais dire sur les terrains, on a beaucoup parlé d'emphytéose, puis d'impossibilité de faire à cause d'une emphytéose. À ma connaissance, le projet Ambiance dont on a parlé hier soir qui est à l'entrée de l'Île des Sœurs à gauche, c'est un terrain qui n'a plus d'emphytéose, qui a été construit malgré une emphytéose. Elle a été levée sur une période de peut-être trois, six ou neuf mois, mais ça a été levé cette emphytéose. C'est une problématique avec laquelle on peut composer.

1725

1730

L'autre chose qui m'étonne, c'est que la Ville de Montréal vient de dépenser 35, 40 M\$ pour le réaménagement des entrées et sorties de l'Île des Sœurs. Pourquoi pas 5 M \$ou 10 M\$ pour rajouter pour avoir un terrain que ce n'est pas un si gros problème que ça?

1735

Maintenant dans le mémoire, il y a deux éléments que je n'ai pas mis, mais qui sont assez importants. On parle toujours... c'est une catastrophe d'envoyer les enfants à Verdun. C'est où que les gens prennent ça? Je suis tout à fait d'accord et c'est important d'avoir une école de quartier, mais la réalité en ce moment, c'est qu'en 5<sup>e</sup> année et en 6<sup>e</sup> année, il y a des

enfants qui vont à l'école Notre-Dame-de-la-Garde pour apprendre l'anglais et ce qu'ils nous disent, c'est que c'est la plus belle expérience de leur vie d'aller à Notre-Dame-de-la-Garde.

1740 Alors, je ne comprends pas les commentaires qui disent que c'est un traumatisme d'envoyer les enfants à Verdun. Ce n'est pas la situation idéale, mais on peut quand même le faire et ça peut être une situation transitoire correcte.

1745 L'autre chose qui est devenue un mythe, c'est que ça prend une heure et demie se rendre à Verdun à une école. Moi, souvent je suis allé reconduire mes enfants au cégep André-Laurendeau, porte à porte, c'est douze minutes.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1750 Pardon, Monsieur. C'est que quand on dit qu'on ajoute le temps, c'est qu'on compte aussi le temps où on ramasse les enfants porte à porte sur le territoire de l'Île des Sœurs avant de les amener à l'école, le transit d'autobus et là, on les amène à Verdun. Donc, c'est l'information qu'on a eue.

**M. ALAIN BOSSÉ :**

1755 O.K.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1760 C'est ce qui allongerait actuellement le temps de transport pour les enfants.

**M. ALAIN BOSSÉ :**

1765 Alors, dans la foulée de ce que vous venez de me dire, ce que je vous dis, c'est que le parc de la Fontaine, le 550, place de la Fontaine qui est là où l'école, le point central où est l'école, là où tout le monde dit que les enfants vont marcher, que ça va prendre cinq minutes et

moins, il y en a qui ont dit que ça prendrait 30 secondes tout à l'heure, ce point-là, le relier en autobus avec l'école Notre-Dame-de-la-Paix, on parle d'un trajet de neuf minutes.

1770 Je n'invente rien, c'est ça qui est écrit dans Google. Alors, si tous les enfants marchent  
au centre du parc de la Fontaine et prennent l'autobus là, prennent cinq minutes pour s'y  
rendre, on est rendu à quatorze minutes. C'est sûr qu'embarquer des enfants, ça prend peut-  
être dix, quinze minutes dans un autobus, mais ce n'est pas une catastrophe et ça peut être  
1775 une situation transitoire tout à fait acceptable. Je ne veux pas que ce soit une situation  
permanente, mais ce n'est pas une catastrophe.

L'autre chose que je trouve encore aberrant, j'ai écouté tout ce qui s'est dit, on dit  
qu'une école 3/18, ça se construit sur 10 000 mètres carrés. Là, on fait des pieds et des mains  
pour la construire sur 6 200 mètres carrés. J'ai trouvé la proposition de madame Harel  
1780 excellente tout à l'heure de faire une servitude, mais la réalité, c'est que l'école va quand  
même s'installer dans le parc de la Fontaine par les faits. Alors ça, ça me surprend.

L'autre chose, c'est qu'on parle beaucoup de réduction de l'automobile dans le projet,  
dans le triangle et ce que je constate, c'est que dans les faits, on prend un risque immense de  
1785 congestionner l'Île des Sœurs. Donc, les gens... puis déjà les gens, ça prend du temps sortir  
de l'Île des Sœurs. Ça fait qu'on augmente le temps de trajet de tous les gens qui sont comme  
au sud du carrefour giratoire. Ils vont passer peut-être... au lieu de passer 12 minutes pour  
sortir de l'Île des Sœurs, ça va devenir 17, 19 minutes et il y a aussi énormément de gens qui  
sont dans des autobus qui utilisent le transport en commun.

1790 Alors, ça résume un peu ce que j'ai mis dans mon mémoire et j'apprécierai que vous  
me fassiez des questions.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1795  
Merci beaucoup, Monsieur.

**Mme NICOLE BRODEUR :**

1800            Oui. En relation avec un de vos derniers commentaires sur le transport, est-ce que vous auriez d'autres suggestions pour décongestionner l'école qui est sur le site où on se rencontre ce soir?

**M. ALAIN BOSSÉ :**

1805            Je n'ai pas de solution miracle. Moi, je me suis présenté à énormément de réunions. J'ai milité pour une deuxième école dans les années 2000. Il n'y a pas de solution miracle. On peut peut-être encore utiliser le Centre Elgar ici, une ou deux classes, mais je pense qu'il va falloir avoir une situation transitoire.

1810            Ça peut être... on a parlé de roulotte, puis de camp. Vous avez parlé très bien là-dessus hier soir, j'ai trouvé ça extrêmement intéressant. Je l'ai vécu avec mes propres enfants. Les roulottes de la Baie James, les moisissures dans les roulottes de la Baie James, la promiscuité, manger dans le gymnase...

1815            C'est une très grosse problématique, mais on les vainc ces problèmes-là. Les enfants sont encore tous à l'école, ça va toujours bien, mais c'est sûr que c'est difficile à vivre. Mais à un moment donné si vous voulez avoir une école qui répond aux besoins, il faut faire certains sacrifices. Si vous voulez une 4/24 ou une 5/35 ou *whatever*, il faut faire un sacrifice à un moment donné, puis peut-être que ça pourra être une solution transitoire d'avoir, je ne sais pas moi, six classes qui soient dans des roulottes pour une période de temps.

1820            Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise! L'arrondissement est négligent depuis des années. L'arrondissement, t'sais, je parlais à un moment donné dans mon rapport de forces occultes ou de pressions occultes. C'est ça un petit peu. C'est qu'il y a de l'avarice de la part des organisations tel les municipalités à faire beaucoup plus de taxes, puis là, on ménage, puis finalement, écoute, il n'y a plus assez de place pour faire des parcs. Et on construit dans des parcs.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1830

Merci beaucoup, Monsieur.

**M. ALAIN BOSSÉ :**

1835

Plaisir.

APPLAUDISSEMENTS

**M. BRUNO BERGERON, président :**

1840

Vous avez remarqué que depuis les auditions, je n'ai pas limité les applaudissements? Je pense qu'il y a toute une question de respect qui est derrière ça. Tant que ça se fait de façon civilisée, on peut l'accueillir, mais cette fois-ci, il commençait à y avoir de l'agressivité qu'on ne pourra pas tolérer. Donc, je vous demanderais un peu de mesure pour nous permettre de terminer ces auditions dans le plus grand respect des gens qui interviennent.

1845

J'appellerais madame Véronique Kriegel, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Kriegel.

**Mme VÉRONIQUE KRIEDEL :**

1850

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame la commissaire, bonsoir, Monsieur le commissaire. Donc, je ne vais pas lire mon mémoire parce que, bon, c'est un mémoire d'une résidente de l'Île des Sœurs. Je n'ai pas un c.v. avec beaucoup de connaissances techniques sur n'importe quoi.

1855

Donc, moi je vis à l'Île des Sœurs depuis 14 ans. J'habite au début du secteur numéro deux, donc, au 195 rue Berlioz. J'ai trois enfants. C'est sûr que... une a fréquenté l'école primaire Île-des-Sœurs pendant six ans et mes deux autres... et après, donc, mes trois autres

1860 enfants ont fréquenté Monseigneur Richard à Verdun et j'étais, donc, représentante des parents d'élèves sur le CE de longues années à Verdun.

Donc, voilà. Je vous ai écouté il y a deux, trois jours, je pense, et là, vous m'avez dit que vous ne connaissiez pas beaucoup l'Île des Sœurs.

1865 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Oui, ça m'a été reproché, mais...

1870 **Mme VÉRONIQUE KRIEGEL :**

Non, non, non, mais ce n'est pas un reproche.

1875 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Non, non, mais je voudrais juste faire un petit point. J'ai habité l'Île des Sœurs pendant plusieurs années, donc, je connais bien l'Île des Sœurs, mais je ne peux pas prétendre la connaître aussi bien que vous. C'est ce que j'avais dit.

1880 Alors, c'est pour ça qu'on va vous demander souvent de préciser des choses parce qu'on est vraiment intéressé de connaître, disons, votre point de vue qui peut être plus large que celui qu'on peut avoir nous-mêmes.

1885 **Mme VÉRONIQUE KRIEGEL :**

Je vais vous proposer une visite guidée. En plus d'habiter ici, j'ai la chance et le privilège de pouvoir travailler à l'Île des Sœurs et en plus, mon travail m'amène souvent à travailler chez Ambiance.

1890           Donc, c'est vrai que j'ai une vision... vous pouvez imaginer que je me déplace à pied de ce point-là jusque chez Ambiance qui est... On ne le voit pas. Donc, je traverse le parc de la Fontaine quand je me rends travailler chez Ambiance.

1895           Je peux vous dire que quand je travaille chez Ambiance, déjà à l'heure actuelle la pollution sonore est vraiment très importante. Donc, on est obligé souvent de fermer les fenêtres. Ça, c'est un point que je veux donner parce que je peux le voir. Suivant mes horaires de travail, je constate aussi que la circulation est souvent interrompue entre les deux ronds-points aux heures de pointe.

1900           Ça, c'est vraiment arrêté souvent. Je parle pendant les heures scolaires, quoi, pas pendant les... pendant que l'école était ouverte. Donc là, c'est vraiment arrêté. Il y a un problème avec ces ronds-points, ils sont trop petits. Les ronds-points, ça ne permet pas une bonne circulation à l'intérieur des ronds-points parce que souvent les personnes ne se mettent pas bien sur leur ligne, donc, la circulation ne se fait pas vraiment comme ça devrait être.

1905           D'ailleurs ce soir à 4h30 en quittant Ambiance, donc, le dernier point, la sortie permet d'aller sur le pont Champlain, c'était arrêté. Ça fait que ça refoulait à l'intérieur du rond-point déjà. Donc, c'est pour vous dire que ça ne marche pas très bien.

1910           Donc, après, comme je ne veux pas lire mon mémoire, je voulais vous parler de l'Île des Sœurs. Il y a encore cinq tours à venir en construction, donc, plus celle qui est à terminer; ça fait déjà six tours. Donc, la population va beaucoup augmenter. Donc, si on veut arriver à 25 000, je pense que ça va amener encore 9 000, si je ne me suis pas trompée, à peu près 7 000 personnes encore qui vont arriver sur l'Île des Sœurs et je ne sais pas les chiffres des personnes qui vont habiter sur le chemin du Golf. Je n'ai pas les effectifs.

1915           Donc, il va y avoir un nombre important. Donc, moi, ce que je peux voir de visu parce que je le vis au quotidien, c'est que je ne vois pas comment ça va circuler à ce niveau-là du boulevard réellement. C'est vrai que c'est vraiment dangereux. Je peux vous le dire parce

1920 que je vais travailler à pied. Ce n'est pas vrai que les voitures... ce n'est pas vrai que ça s'arrête et que c'est courtois. Ça, je peux vous l'affirmer.

1925 Il y a un problème. J'ai souvent appelé même la mairie et puis les services de police pour voir s'il n'y aurait pas moyen de rajouter des stops ou autres, surtout pour ralentir la circulation qui d'ailleurs, je ne me rappelle plus le nom du monsieur qui a présenté au nom de la Ville de Verdun le 17 juin le projet, je ne sais plus son nom, ils ont calculé une moyenne de 45 km/heure. C'est beaucoup une moyenne de 45 km/heure. C'est 40 sur l'Île des Sœurs.

1930 Donc, si vraiment on veut faire l'école, si l'école doit se faire dans ce triangle, il va falloir réglementer ça comme dans beaucoup d'arrondissements à 30 km/heure au moins pour essayer de descendre cette vitesse moyenne. Ça, c'est important.

1935 On a aussi parlé que peut-être on pourrait se rendre, si je me trompe, quelqu'un peut peut-être me le dire, par transport en commun. Ce serait intéressant, mais les transports en commun, il n'y en a pas qui se rendent... Si vous prenez, il n'y a pas de transport en commun. La 168, elle traverse la rue Berlioz, mais en se rendant vers le sud de l'île. Il n'y a rien ou alors, il faudrait créer une ligne d'autobus, créer une ligne d'autobus qui fait qu'on passe devant l'école, mais là, il n'y a rien pour l'instant. Ça veut dire qu'il va falloir mettre des brigadiers, des personnes à chaque rond-point, à chaque intersection. Il va falloir mettre  
1940 quelqu'un pour faire traverser les enfants. Voilà.

1945 Donc, on a parlé aussi que peut-être que les gens des six tours à venir de la Pointe-Sud pourraient passer par la rue Berlioz et la rue... et la rue Berlioz, c'est ça. Déjà il y a une rue avant la rue Berlioz qui s'appelle rue Corot et déjà, les habitants de cette partie-là ont fait que le matin aux heures de pointe, il est interdit de tourner dans la rue Corot, la rue qui est juste... Parce qu'en tournant dans la rue Corot, les gens pouvaient retomber dans la rue Berlioz.

1950 Mais maintenant, c'est fini. Donc, déjà cette rue Berlioz est interdite aux poids lourds, donc, je pense que vous imaginez si... ce n'est pas parce que j'habite là, mais c'est parce que

j'essaie d'imaginer, il y a au moins, je pense, quatre, cinq arrêts obligatoires dans cette rue, donc, je pense que ça va refouler encore sur le boulevard parce que ça va faire beaucoup de monde.

1955            Déjà, je vous dis que la rue Corot est bloquée. Donc, il y avait quand même une problématique déjà à ce niveau-là. Donc, je ne sais pas quelle est l'autre solution pour sortir... peut-être qu'il y aura une autre solution pour faire sortir les gens de la Pointe-Sud autre que sur ce fameux boulevard. Je ne sais pas. Peut-être.

1960            Qu'est-ce que je voulais parler aussi..? Je vous ai parlé du problème de l'environnement sonore et puis, c'est sûr, la pollution atmosphérique aussi qui va être en augmentation au niveau de l'école. Donc, je vous ai dit, je suis maman de trois enfants; elles sont grandes, mais quand même, j'ai une petite fille qui va fréquenter et je suis vraiment très sensible au problème d'environnement.

1965            Je voulais aussi parler des chiffres qu'on a eus sur ce document qui vient de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. C'est parce que là, on a parlé que l'évolution rapide de l'effectif, si je me trompe, s'il vous plaît quelqu'un, dites-le-moi, était due à l'arrivée d'immigrants chez... où j'habite d'ailleurs, tout ce secteur-là. C'est la zone deux qui est concernée maintenant. Je parle uniquement de la zone deux.

1970            Donc, c'est les bâtisses de Structures métropolitaines et là, on a dit que, et c'est vrai parce que je le vis au quotidien, qu'il y a beaucoup beaucoup d'immigrants qui sont arrivés et c'est vrai qu'il y a beaucoup d'enfants. C'est clair. Donc, on a dit que c'était l'arrivée des immigrants qui avait fait qu'il y avait un besoin urgent d'une école parce qu'on m'a dit, j'ai entendu aussi, je pense toujours par la même personne, que les tours n'apportaient en moyenne que quatre enfants, qu'il n'y avait que quatre enfants par tour. Donc, si je calcule six tours à venir, plus les... par quatre enfants, ça fait 24 enfants à prévoir en plus dans l'effectif et avec ces chiffres, je n'arrive pas comment... Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le président, je ne sais pas, j'ai peut-être loupé une information, qu'on pourrait peut-être monter à 2 000 enfants à l'île.

1985

Je ne sais plus qui a donné cette information, mais je ne vois pas comment on va arriver à 2 000 enfants parce que déjà le secteur deux, c'est saturé. Les appartements sont pleins, il y a des enfants, il y a beaucoup d'enfants, comme je dis, moi j'en ai déjà trois, donc, il ne peut pas y en avoir plus qu'il y en a maintenant. Ce n'est pas possible. C'est déjà plein, les édifices sont pleins.

1990

Donc, comment on va arriver à 2 000 enfants? Je ne vois pas parce qu'après les tours, puis Canvar, il n'y a plus de construction à l'île. C'est fini. Alors, je ne sais pas comment on va arriver à cet effectif-là. Donc...

1995

Et puis juste vérifier peut-être aussi si vous en avez la possibilité, je ne sais pas, je ne sais pas si les chiffres sont vraiment exacts. Sur quoi ils se sont basés, je ne sais pas. Je pense que 2012-2013 déjà, c'est moins de 1 025. Donc, voir si vraiment ça va suivre cette évolution. Donc ça, c'est sur l'effectif à venir, comment on arrive à 2 000. Ça, je ne sais pas.

2000

Je pense que c'est tout. J'ai relevé un chiffre, mais je ne sais pas si c'est important, mais peut-être pour dire que c'est très très très petit l'île, c'est 3.7 kilomètres carrés. On est déjà avec le recensement 2011, on arrive à une densité de 4 897 habitants au kilomètre carré. Donc, à 25 000, on va tomber à 6 600 habitants au kilomètre carré. Donc, il va y avoir d'autres problèmes, plein d'autres problèmes de circulation.

2005

Et réellement, ma petite-fille, ma petite-fille habite à côté de moi, donc, elle devrait aller dans cette école, mais c'est que ça me paraît assez dangereux d'envoyer des enfants dans ce secteur, réellement, dû à la concentration parce que même moi en allant travailler, c'est de plus en plus problématique de traverser. C'est à cause de l'augmentation des voitures. Ça, c'est clair. Et puis on ne va pas passer outre ça.

2010

Écoutez, c'est tout ce que j'ai à dire.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie beaucoup.

2015 **Mme VÉRONIQUE KRIEGEL :**

En fin de compte, c'est des questions que j'avais à me poser.

2020 **M. BRUNO BERGERON, président :**

S'il vous plaît. Merci beaucoup.

**Mme NICOLE BRODEUR :**

2025 Merci, Madame, de votre présentation. J'aurais une question qui est plus en lien avec votre mémoire. Vous l'avez indiqué aussi que la future école, si elle était effectivement construite dans la portion, le site du triangle qu'on a identifié, ce serait des enfants issus de l'immigration.

2030 J'aimerais vous entendre aussi sur, comment dire, les enjeux que vous entrevoyez parce que vous vous questionnez sur les risques d'une bonne intégration pour ces enfants-là. Qu'est-ce que vous avez en tête?

**Mme VÉRONIQUE KRIEGEL :**

2035

Oui, c'est ça, parce que moi je vis dans ce quartier. Je suis souvent dehors parce que ma petite-fille joue dehors. Donc, je côtoie les enfants de beaucoup de nationalités et c'est vrai que ça parle déjà très peu français parce que les enfants se regroupent par langue, puis c'est normal. Ils arrivent dans un nouveau pays, c'est sûr qu'ils vont se regrouper. Ça, je le conçois, c'est normal.

2040

2045

Donc moi, de déplacer l'école à ce niveau-là, du triangle, ça va amener beaucoup d'enfants d'immigration à la même place. Je ne veux pas faire référence d'où je viens, mais en France, on a une problématique dans les écoles à forte concentration d'immigration parce que justement, il y a trop de cellules. Les enfants dans la cour parlent espagnol ou parlent, je ne sais pas moi, plein de langues, des dialectes africains ou autres.

2050

Puis les parents à l'extérieur, c'est comme ça aussi. Moi, je le vois, les parents se regroupent aussi par... il y a beaucoup de gens de la Colombie, donc, ils se regroupent entre Colombiens avec les Mexicains. Déjà dans les langues, ça se regroupe par pays, mais c'est normal, ils veulent retrouver un peu leur culture, mais je le conçois. Moi, je n'avais pas beaucoup de Français chez moi, mais bon.

2055

C'est ça que... C'est que trop d'immigrants dans la même place, ce n'est pas une bonne manière, je trouve, de s'intégrer aussi rapidement qu'on le voudrait. C'est ça. Donc, c'est sûr que ça va enlever beaucoup d'enfants de l'école actuelle, puisqu'ils vont... Je vais vous montrer exactement où... je le vis, j'habite là.

2060

Cette carte, elle vient du document de... je l'ai pris sur l'Office de... Donc, c'est la zone deux. Toute la zone deux, c'est 79+16 enfants, c'est toute cette zone deux est... Donc, déjà, on arrive à un total de 400... si je ne me suis pas trompée, moi j'ai tout additionné. J'ai additionné les marcheurs avec les voitures. C'est ça qu'il faut faire? Bon, on arrive à 451 enfants. Donc, c'est la capacité de la nouvelle école. Donc, je vous dis, normalement on n'aurait peut-être même pas besoin d'une troisième école et puis, je ne sais pas... Les effectifs ne fonctionnent pas avec les constructions à venir et puis les habitants actuels. C'est ça que je voulais dire. Et au niveau de la sécurité

2065

**Mme NICOLE BRODEUR :**

2070

Merci.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup, Madame.

2075

**Mme VÉRONIQUE KRIEGEL :**

De rien.

2080

APPLAUDISSEMENTS

**M. BRUNO BERGERON, président :**

J'appellerais maintenant monsieur Jean-Claude Debaque, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur.

2085

**M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame la commissaire. Bonsoir, Monsieur le commissaire.

2090

Donc, je vais me présenter. Je m'appelle Jean-Claude Debaque et j'habite... je suis retraité et j'habite dans la Pointe-Sud dans un des deux bâtiments qui sont LEED OR, construit sur du remblai. Donc, on peut faire quelque chose sur du remblai.

2095

Ma formation est celle d'un ingénieur et je suis donc à la retraite depuis quelques années déjà.

Donc, en ce qui concerne le document présenté, il s'agit du document remis par l'APRIDS qui a été rédigé par cinq personnes et je vais vous le présenter rapidement.

2100

2105 Donc, globalement ce qu'on peut dire, c'est que greffer l'école et ses accès dans une zone déjà achalandée sans modifier en profondeur les accès ne répondra certainement pas aux besoins de 450 écoliers ni à ceux des 25 000 résidents de l'Île des Sœurs. Des changements substantiels sont requis. Il faut d'abord sécuriser l'accès au triangle en modifiant les patrons de la circulation piétonne et cycliste, garantir à long terme la fluidité des déplacements piétons, cyclistes et motorisés. Et je crois que c'est à peu près ce qu'on a tous entendu ce soir et je rejoins, donc, les idées générales.

2110 Lorsqu'on regarde l'analyse, lorsqu'on analyse le rapport de CIMA, il y a différents points qui sont discutables et je vais les prendre les uns après les autres. D'abord, il faut se souvenir que le stationnement du personnel, il était demandé 35 places pour le stationnement du personnel dans le rapport CIMA, on a trouvé jusqu'à présent aucune solution.

2115 Ceci est absolument inadmissible, il faut trouver une solution avant de commencer le premier coup de pioche sinon il n'y aura jamais de solution trouvée. J'ouvre ici une parenthèse, un extrait du sommaire décisionnel où il est marqué en toute lettre : «*Stationnement. En vertu du paragraphe, etc., il est nécessaire pour une école de 4 500 mètres carrés, 60 cases devraient être fournies.*» O.K. Le rapport de CIMA en propose 17.

2120 En ce qui concerne le passage du carrefour giratoire dont on a beaucoup parlé, la présence d'un brigadier au passage sud aura le même effet que des feux de signalisation, c'est-à-dire qu'on va bloquer la circulation, on peut la ralentir. On ne va rien arranger et d'ailleurs, le carrefour giratoire en mode de gestion différente, ce rapport nous précise qu'il nous faut une distance de 15 à 20 mètres entre la ligne de céder le passage et l'entrée du carrefour giratoire. Si on fait ce genre de chose, à ce moment-là on ne peut plus sortir du débarcadère. Le carrefour existant a une distance seulement que de 10 mètres.

2130 Au niveau du carrefour giratoire, nous sommes tous d'accord sur un principe, c'est qu'il est très dangereux. Donc, il faut certainement supprimer les traverses à cet endroit-là. C'est certainement la meilleure solution, on est sûr au moins qu'il n'y aura pas d'enfants qui vont se faire écraser.

2135

Il y a des pistes multifonctionnelles qui devraient être ajoutées sur le côté nord du boulevard René-Lévesque ainsi que des deux côtés du boulevard Île-des-Sœurs de façon à permettre le contournement du carrefour soit à bicyclette, soit à pied.

2140

Ce que l'on propose par contre, c'est un passage souterrain, donc, d'ouest en est, pour permettre de traverser en toute sécurité et isoler complètement la circulation automobile de la circulation des enfants. C'est certainement pour nous le meilleur gage de sécurité pour les enfants. Ce passage souterrain existe déjà sous une forme différente du côté de West Vancouver sur l'Île des Sœurs pour les gens qui ne savent pas.

2145

Donc, la part de déplacement en automobile. L'approche CIMA+ utilise une part moyenne de 17% qui (inaudible) de l'école Elgar, c'est leur référence. En définitive ces références-là ne peuvent pas être utilisées pour l'école du triangle pour une raison bien simple, c'est que l'école du triangle se trouve dans un carrefour alors que l'école Elgar se trouve dans un cul-de-sac.

2150

Donc, il faut prendre d'autres références et nous avons pris comme référence *Le transport actif et le système scolaire à Montréal et à Trois-Rivières, écrit par la Commission scolaire* qui établit, donc, la part de déplacement en fonction de la distance école/domicile et *Agir ensemble à Verdun*, qui est un portrait, un enjeu socio-économique du territoire qui rappelle que 65% des résidents de l'Île des Sœurs se rendent au travail en auto comparé à 49% des Montréalais. Donc, on augmente encore les déplacements véhiculaires.

2155

L'hypothèse de CIMA+ est la suivante : C'est qu'avec les 100 voitures qu'ils ont trouvé, c'est-à-dire 100 personnes qui vont se déplacer en voiture, chaque voiture va stationner cinq minutes, qui vont s'étaler de façon uniforme sur 30 minutes, ce qui donne donc un débarcadère de 7 places et un autre débarcadère de 10 places pour un total de 17 places.

2160

Cette conclusion est assez sous- estimée. En effet, on ne tient pas compte des autres adjacentes ici et bien sûr qu'il va y avoir des enfants qui vont utiliser ces zones adjacentes d'une part et d'autre part, de notre côté, nous avons refait le calcul avec les bases que j'ai

2165 citées plus haut et on se rend compte qu'il faudrait 186 véhicules, c'est déjà pas mal plus que  
ce que trouve CIMA+ et les parents ne s'étalent pas sur 30 minutes, mais ont tendance, nous  
avons tous la même tendance à essayer d'arriver au dernier moment, o.k., si bien que... et le  
temps moyen qui est prévu de cinq minutes est certainement vrai pour les enfants les plus  
grands, mais les plus petits, et en hiver, je défie les mamans d'apporter l'enfant, de déshabiller  
et de le remettre à la personne en moins de cinq minutes. Conclusion, 41 cases seraient  
2170 requises au lieu de 17. Et on s'approche du rapport initial qui parlait de 60, 60 probablement  
incluant les enseignants.

La proposition du promoteur concernant la position des débarcadères. On s'aperçoit,  
donc, qu'il y a deux débarcadères, sept plus dix. Le premier débarcadère, l'entrée du  
2175 débarcadère va être comme on l'a déjà signalé, extrêmement problématique; lorsqu'il va y  
avoir une file d'attente, les voitures ici ne pourront pas utiliser le débarcadère et en supposant  
qu'elles puissent le faire, elles vont ralentir pour s'assurer qu'il y a de la place à l'intérieur du  
débarcadère. De ce fait, on va bloquer une colonne de circulation jusqu'à temps de trouver  
une place.

2180 La sortie du débarcadère se faisant ici à proximité immédiate du carrefour est  
extrêmement dangereuse. Elle va certainement provoquer beaucoup d'accidents. Sans  
compter que pour l'entrée sur le boulevard René-Lévesque, l'entrée du débarcadère se fait  
dans la partie d'accélération, lorsque l'on sort d'un giratoire, on a tendance à ralentir en  
2185 rentrant, accélérer en sortant, et donc, on va mettre un débarcadère, l'entrée d'un débarcadère  
dans une zone d'accélération là où la personne qui est devant va ralentir.  
Je pense que Gravel va faire beaucoup de... va avoir du travail.

2190 Donc, pour nous, il faudrait modifier ces débarcadères et n'en faire qu'un, un seul  
continu qui paraît la solution la plus intéressante. Nous avons mis une entrée ici et une sortie  
à l'autre bout. Bien sûr qu'on peut les éloigner de façon à agrandir encore ces débarcadères.  
L'avantage, c'est qu'au lieu d'avoir deux débarcadères, il n'y en a qu'un. Donc, il y a un  
coefficient de cloisonnement qui devient nul et de ce fait, on peut l'utiliser sur toute la surface

2195

sachant qu'ici, on ne verra pas l'autre extrémité, les gens vont entrer et chercher une place progressivement. On devrait donc éviter d'avoir une file d'attente sur la colonne de droite. Par ailleurs, donc, la sortie du débarcadère étant très loin du giratoire, on va pouvoir réduire le risque d'accident.

2200

Lorsque l'on regarde cette diapo, on s'aperçoit que CIMA+ avait proposé d'utiliser son débarcadère. Les gens qui sont à cet endroit-là vont traverser une voie achalandée, on ne sait pas comment, et faire le tour, donc, du giratoire pour revenir ici. Il est certain que ce genre de solution ne fonctionnera jamais dans la réalité. Soit les gens vont passer par le boulevard Île-des-Sœurs, soit ils vont trouver un autre débarcadère, notamment par exemple à proximité immédiate.

2205

Donc, on s'aperçoit que nous allons avoir un débarcadère continu issu, mais il faut également desservir les gens qui vont venir de l'est et du nord et on propose ici un deuxième débarcadère qui prendrait, donc, sa place à l'intérieur du giratoire. Un giratoire, c'est fait pour desservir, c'est fait pour ralentir, c'est sécuritaire. Certainement ici qu'il faut le mettre, c'est la meilleure position.

2210

2215

Naturellement on lui a donné une forme de façon à pouvoir le matérialiser; il peut être plus long, il peut être amélioré, ça ne fait aucun doute. On est dans les grandes idées générales et on s'aperçoit qu'on est relativement proche du passage souterrain. Donc, tout ça permet, donc, de séparer complètement la circulation normale au niveau de la route, du boulevard Île-des-Sœurs et la desserte de l'école.

2220

La problématique des feux de circulation, les habitants de l'Île des Sœurs ont toujours voulu conserver le caractère champêtre de l'île et ça, c'est déjà prévu dans le Plan d'urbanisme et les habitants se sont systématiquement opposés à la mise en place de feux de circulation et encore récemment pour les accès au pont Champlain.

Donc, il est certain que les feux ne peuvent pas être acceptés et on propose, donc, de remplacer par la piste multifonctionnelle dont on vient de parler et le passage souterrain.

2225

En ce qui concerne la rue Berlioz, il y a une problématique sérieuse puisque cette rue Berlioz qui se trouve ici, donc, on l'a déjà signalée comme étant potentiellement une voie de desserte, mais c'est une voie qui est tellement surchargée que ça ne va pas du tout marcher et si on utilise le document qui est dans la documentation CIMA+, redécouvrir le chemin de l'école, donc, on s'aperçoit que lorsqu'il y a plus de trois problèmes ici, il faut faire quelque chose pour permettre la circulation de la rue Berlioz, et on a quatre problèmes.

2230

Donc, on a un débit véhiculaire supérieur à 500 véhicules/heure actuellement; on ne sait pas ce que ça va être par la suite. La largeur de rue est supérieure à 14 mètres. Présence d'arrêt d'autobus qui gêne la visibilité et visibilité obstruée aux traverses et je ne parle pas naturellement des événements spéciaux tel que les vidanges qui sont ramassées à partir des grands immeubles. Quand on a un grand immeuble, on s'aperçoit qu'il y a 18, 22 vidanges à ramasser, ça ne se fait pas en trois minutes.

2235

En ce qui concerne la Place du Soleil, donc, beaucoup d'enfants devraient utiliser ce passage-là, mais la Place du Soleil présente un inconvénient. C'est qu'elle est carrée et on a tendance à couper au plus court, tout le monde le fait, les enfants le feront aussi et donc, les autos risquent de créer un accident surtout si ça sert de débarcadère supplémentaire pour éviter de faire le tour. Donc, on devrait mettre un dos d'âne à cet endroit-là pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problème.

2240

2245

Si on veut que les enfants aillent à pied à l'école, la première chose à faire, c'est d'assurer la sécurité des déplacements et il faudrait peut-être regarder de très près l'éclairage public qui est inexistant au niveau des passages piétons et assez déficient au niveau du giratoire. Il faudrait certainement faire quelque chose et améliorer de ce côté-là.

2250

Il y a des points qui n'ont pas été abordés dans le rapport CIMA et pourtant qui sont extrêmement importants, notamment c'est l'impact de la position de l'école sur le milieu. On a

déjà eu l'occasion d'en parler, la circulation d'automobiles, les événements spéciaux et l'impact sonore.

2255

Voilà un schéma très rapide et très succinct de l'Île des Sœurs et on sait que ça fait actuellement 18 000 habitants. Vous avez donc, ici, la collectrice principale qui est le boulevard Île-des-Sœurs et qui part de la Pointe-Sud. On parlait tout à l'heure du projet Symphonia, il y a plus de 1 200 logements qui sont en cours d'édification; la première tour est en cours de livraison; il y en a cinq à construire et 1 200 logements, c'est à 2.08 habitants par logement, ça fait 2 500 personnes qui vont certainement utiliser leur voiture. Ça fait 1 650 voitures.

2260

La dame se posait la question tout à l'heure, combien il y en aura; voilà la réponse. O.K.? Toute cette partie sud de l'île est un cul-de-sac dont la seule issue est le boulevard Île-des-Sœurs et on va donc être obligé de passer par ce giratoire qui est ici. Voilà ce que ça donne actuellement la circulation automobile; c'est une photo qui vaut mille mots, les automobilistes tous les matins dont je fais souvent partie d'ailleurs. C'est un retard de 14 à 15 minutes en valeur moyenne quand tout va bien, quand il n'y a pas de neige, quand il n'y a pas d'éboueurs.

2265

2270

Et on se propose donc avec cette nouvelle école d'ajouter quatre entraves supplémentaires. Donc, il y aura une première zone de ralentissement due aux feux de circulation, une deuxième due à l'introduction des véhicules dans le débarcadère, une troisième due à la sortie du débarcadère et une quatrième due à l'autre débarcadère.

2275

Il est certain qu'il va y avoir des gros problèmes de circulation. Voilà des coupes que nous avons faites. C'est-à-dire que lorsque l'on donne un débit moyen, par exemple on va trouver ici 900 véhicules/heure, on oublie de dire qu'il y a une pointe et cette pointe-là, c'est celle qu'a relevée nos équipes, c'est à 7h30 le matin, et vous pouvez constater qu'il y a entre la valeur moyenne et la valeur crête, la valeur pointe, donc, un peu plus de 20% de différence.

2280

2285 Il ne faut pas seulement tenir compte, donc, de la valeur moyenne horaire, il faut aussi prendre en compte la valeur crête.

2290 C'est tellement vrai que lorsqu'on va rajouter les 185 véhicules qui vont desservir l'école de l'Île des Sœurs en l'espace de 30 minutes, donc, on va augmenter cette valeur crête et on va passer en valeur ici de 30% supérieur à ce qu'elle est actuellement. On va de plus en plus dans le trouble avec la circulation.

2295 Actuellement, donc, lorsque je pars de la Pointe-Sud pour arriver au pont Clément, c'est-à-dire à la sortie de l'Île des Sœurs pour aller au centre-ville, la vitesse moyenne est de 40 km/heure, c'est vrai, et on met un temps de neuf minutes. Lorsqu'il y a l'école qui fonctionne, l'école Elgar, le temps moyen, donc, est de 23 minutes. On perd à peu près 14 minutes à cause de la première école.

2300 On peut penser que grâce à la deuxième école ou à cause de la deuxième école dans le triangle, on va perdre un 14 minutes supplémentaires et donc, le temps total pour pouvoir sortir de l'Île des Sœurs sera de 34 minutes. Mais je n'ai pas fini. Il y aura encore des travaux sur les ponts et on peut espérer sortir peut-être au bout de 42 minutes. Il y a vraiment quelque chose à faire de ce côté-là.

2305 En ce qui concerne la rue Place du Soleil, tout à l'heure on a signalé que cette photo, donc, c'est l'entrée de la rue Corot, on interdit, donc, le passage de tourner à droite pendant les heures de scolarité. Il faudrait très probablement faire la même chose à côté, Place du Soleil, puisque les gens risquent d'utiliser cette géographie bien pratique pour s'en servir comme deuxième débarcadère ou troisième débarcadère et donc, il est nécessaire de mettre en place une signalisation pour éviter ce genre de problème.

2310 Il y a aussi dans une école des événements spéciaux. Heureusement, on envoie les enfants de temps en temps dans des autobus pour pouvoir aller au cinéma ou à d'autres activités culturelles. Il faudra bien mettre quelque part ces autobus. Dans le projet de CIMA, il est interdit de mettre un autobus de taille normale, c'est simplement un minibus qui est prévu

2315 et des véhicules. Donc, on ne pourra pas mettre les autobus, on ne pourra pas amener les enfants. Ou bien qu'est-ce qu'on fera?

2320 Donc, d'autres problèmes également. Comment gère-t-on les jours de rentrée scolaire? Je pense que tout le monde a vécu ici des rentrées scolaires. Ce n'est pas 30 minutes, ça dure à peu près deux à trois heures et des voitures dans tous les sens et partout. Avec des débarcadères plus longs, avec des capacités de stationnement plus importantes, on devrait quand même plus facilement voir clair. Et puis, donc, on voit également ici de représenté en vert ce que l'on propose pour pouvoir circuler en vélo et à pied.

2325 Enfin, un dernier point. Où vont stationner les parents d'élèves les jours de rencontres avec les professeurs, les fêtes de fin d'année, les fêtes de Noël, etc.? Il y en a une vingtaine dans l'année, ça fait quand même encore beaucoup de questions.

2330 L'impact sonore, on en a parlé et je voudrais également ajouter un petit point dessus. La géographie ou la géométrie pardon des bâtiments fait que lorsqu'on va mettre des haut-parleurs ici, l'ensemble va résonner et ça va être un sacré travail, ça va sonner tout partout. Donc, il va y avoir un phénomène de résonance et en plus, les matériaux utilisés ne sont pas des matériaux absorbants, mais réverbérant ce qui n'arrange rien.

2335 Donc, l'impact sonore, le parc de la Fontaine est une zone tampon entre les voies de circulation et les habitations qui réduit les nuisances dues au bruit. L'expérience du 12 juin 2013 à Outremont laisse à penser qu'un système de son est utilisé et génère dans l'environnement des bruits excessifs faisant l'objet de plaintes. Est-ce que la Commission scolaire peut s'engager à ne mettre aucun haut-parleur en place dans la cour de l'école pour éviter tous ces problèmes de pollution sonore?

2340 Voilà. Merci.

2345 **APPLAUDISSEMENTS**

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur Debaque. Vous nous avez présenté un mémoire de très grande consistance, donc, permettez-nous de...

2350

**M. JEAN CAOQUETTE :**

Si je me souviens bien, les pourcentages d'utilisation du transport en commun à l'Île des Sœurs, c'est 48 et... Non, 69 pour l'Île des Sœurs versus 48 pour l'île de Montréal comme approximation.

2355

**M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

C'est ça, 49 et 65%. Oui. Par auto.

2360

**M. JEAN CAOQUETTE :**

Excusez-moi?

2365

**M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

En auto.

2370

**M. JEAN CAOQUETTE :**

Oui, en auto. Donc, est-ce que vous avez fait des représentations, en fait autrement dit, est-ce que le transport en commun peut être bonifié, amélioré en termes de quantité et de fréquence? Ou il semble y avoir moyen peut-être ou est-ce qu'il y a moyen de diminuer la quantité de transport automobile de manière...

2375

Parce que j'imagine que bon nombre de résidents de l'Île des Sœurs vont travailler au centre-ville?

**M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

2380

Oui. Alors, la réponse, c'est oui. D'abord, on travaille beaucoup dans ce domaine. Je fais de mon côté le mieux possible puisque nous habitons dans des bâtiments LEED et on nous facilite au maximum l'utilisation des autobus et on a même demandé d'avoir les premiers autobus électriques pour l'Île des Sœurs.

2385

Donc, on espère obtenir gain de cause à ce niveau-là. Mais il n'empêche que ça ne règle pas tous les problèmes et lorsque vous devez aller voir des clients, vous êtes bien obligé de prendre votre voiture.

2390

**M. JEAN CAOUETTE :**

Je suis d'accord avec vous, mais il reste qu'il y a déjà beaucoup d'employés, il y a déjà beaucoup de personnes de la Rive-Sud qui utilisent... En fait, la sous-question, c'est si par exemple le taux d'utilisation du transport en commun à l'Île des Sœurs équivalait à celui de l'Île de Montréal, vous chiffriez ça à combien de voitures en moins?

2395

Ça aurait un impact approximatif... juste pour avoir un objectif peut-être quantitatif quelque part sur le travail louable que vous semblez faire?

2400

**M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

C'est très difficile de répondre à cette question parce que vous avez pu constater qu'on augmente en permanence le nombre de véhicules puisqu'on augmente le nombre de logements et il y a donc encore 1 200 logements à venir sur la Pointe-Sud plus, côté nord, Evolo deux, trois et quatre. Plus Zuni deux... trois, pardon, Zuni trois.

2405

2410           Donc, voilà beaucoup de monde à venir et d'ailleurs dans mes prévisions personnelles, et ça n'engage que moi, le 25 000 personnes devrait certainement passer à 30 000 plutôt que 25 000 habitants de l'Île des Sœurs compte tenu de tous les permis de construire qui ont été distribués jusqu'à présent. Donc, on peut s'attendre certainement à un débordement du 25 000 personnes. Alors, je ne peux pas répondre à votre question, c'est vraiment prématuré.

2415           **M. JEAN CAOQUETTE :**

                  Mais est-ce que ça fait partie quand même des pistes que vous explorez à l'heure actuelle?

2420           **M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

                  Tout à fait, oui, tout à fait.

2425           **M. JEAN CAOQUETTE :**

                  Merci.

2430           **M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

                  En fait, je ne voudrais pas ouvrir la parenthèse, mais on parle aussi d'un train léger et on a imaginé à l'APRIDS être en mesure de demander une navette électrique qui ferait le tour en permanence pour pouvoir desservir cette station.

                  Donc, oui, on parle bien sûr, on travaille beaucoup sur le transport en commun. Oui, c'est notre souci.

2435 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Est-ce qu'il y a des documents du travail que fait l'APRIDS là-dessus qui pourraient être accessibles à la Commission?

2440 **M. JEAN-CLAUDE DEBAQUE :**

Je vais demander, je vais poser la question à la présidente.

2445 **MME DANIELA VILLATORA :**

Quel genre de documents?

2450 **M. BRUNO BERGERON, président :**

On discute de la question de la meilleure... C'est que, qu'il y ait une école ou pas au triangle, il y a un problème de circulation important à l'Île des Sœurs. On est tous d'accord avec ça.

2455 **MME DANIELA VILLATORA :**

Exactement.

2460 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Et ce problème-là est en croissance compte tenu de tout ce qui est encore à développer puisque, disons, le type de logement qui est construit amène des gens qui utiliseront l'automobile, la Pointe-Sud étant à l'extrémité de tous les services. Pour être capable d'accéder aux services, ça prend des voitures ou le transport en commun.

2465           Donc, vous nous dites que vous travaillez sur le volet transport en commun, il y a différentes alternatives. On vous demande si le document ou les travaux sur lesquels vous avez produit des documents, est-ce que ces documents-là pourraient être accessibles à la Commission?

2470           **MME DANIELA VILLATORA :**

          Alors, nous avons préparé deux mémoires...

2475           **M. BRUNO BERGERON, président :**

          Oui, mais c'est ça. Répondez à ma question, c'est-à-dire est-ce que ces documents-là seraient disponibles?

2480           **MME DANIELA VILLATORA :**

          Je suis en train d'y répondre. Nous avons préparé deux mémoires que nous avons soumis à Transport Canada dans le cadre des études des journées portes ouvertes pour l'étude d'impact environnemental. Dans ces deux mémoires, on soulève, on traite aussi de la question de cette navette et de ce système sur train léger.

2485

**M. BRUNO BERGERON, président :**

          Donc, on pourrait avoir copie de ces mémoires?

2490           **MME DANIELA VILLATORA :**

          Oui, vous pouvez y accéder directement si vous voulez sur le site web.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2495

Donnez-nous la référence, soit à la secrétaire de la commission ou quelque chose comme ça.

**MME DANIELA VILLATORA :**

2500

Oui, [www.aprids.ca](http://www.aprids.ca). Ou sinon si vous voulez, je peux vous fournir une copie.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2505

Merci beaucoup.

**MME DANIELA VILLATORA :**

Je vous en prie.

2510

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur. Bonne soirée.

2515

APPLAUDISSEMENTS

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2520

Alors, j'appellerais maintenant monsieur Philippe Tremblay. Après la présentation de monsieur Tremblay, il y aura le droit de rectification qui est offert à la Commission scolaire et à l'arrondissement. Alors, j'estime que... vous serez appelé au micro, s'il vous plaît.

Bonsoir, Monsieur Tremblay.

**M. PHILIPPE TREMBLAY :**

2525

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Pour répondre un peu à votre question, moi, je prends le transport en commun à tous les matins et le problème que j'ai, c'est que je suis bouchonné comme les automobiles. Je ne vais pas plus vite que l'automobile. L'autobus est pris dans le trafic. S'il y avait une façon d'avoir une voie réservée ou peut-être le train léger, ce serait peut-être la solution.

2530

Alors, la présentation d'usage, écoutez, j'habite l'Île des Sœurs depuis 1987. Je suis ingénieur. Mes deux filles ont fréquenté l'école primaire Île-des-Sœurs et ma grande fille Émilie a fréquenté aussi l'école Notre-Dame-de-la-Garde sous la rue Richard à Verdun pendant deux ans.

2535

Une de mes choses préférées à l'Île des Sœurs, c'est de faire le tour de l'île en kayak avec mon chien et de parcourir les parcs de l'île qui sont abondants, en particulier le parc Lacoursière, la Fontaine et West Vancouver.

2540

Une question qui me chicote depuis un bout de temps, environ deux ans il faut dire, c'est où sera construite la troisième école. C'est une question que j'ai posé en conseil d'arrondissement à l'ex-maire Trudel, la mairesse Marotte, et puis je n'ai pas eu de réponse. Alors, je me questionne : Elle va être où la troisième école?

2545

Il faut comprendre qu'il y a un besoin, le besoin a été exprimé clairement par monsieur Sylvain lors du 17 juin qu'on va être bon avec la deuxième école, si elle est construite au triangle, jusqu'en 2020. Et alors là, c'est quoi? Qu'est-ce qu'on peut faire, nous, au niveau de la solution?

2550

Alors, je vais vous citer ce que le maire Claude Trudel a répété, a dit en conseil d'arrondissement le 6 septembre, qui a été répété. C'est le discours vraiment de l'arrondissement de Verdun qu'on a entendu plusieurs fois.

2555           Donc, le maire a réaffirmé qu'une petite portion du parc de la Fontaine est le seul site convenable pour construire la nouvelle école primaire. Il a soutenu que des études sérieuses démontraient qu'aucun des autres sites suggérés à l'Île des Sœurs ne répond aux critères d'aménagement de l'école, soit parce qu'ils sont trop petits, qu'ils sont contaminés ou parce qu'ils appartiennent à des propriétaires du secteur privé.

2560           Donc, on a entendu des solutions ce soir, mais l'arrondissement ne fait que répéter la même chose. Il y a juste le parc de la Fontaine. Franchement, c'est difficile à croire, mais c'est ce que l'arrondissement a dit.

2565           Alors, où sera construite la troisième école? Dans le parc de la Fontaine, c'est bien évident. Écoutez, le parc Archambault est trop contaminé. Je pourrais vous en parler pendant une heure du parc Archambault, mais je n'ai pas le temps.

2570           Donc, l'enjeu que je soulève dans mon mémoire, si on approuve le projet de développement dans le triangle, les espaces verts du parc de la Fontaine vont être progressivement grugés. C'est juste ça qui va arriver par la nouvelle école, l'agrandissement de l'école. C'est ce que je soulève et puis dans les diapositives qui suivent, j'essaie d'étoffer ça un peu.

2575           Alors, je vais commencer en parlant de l'école de marcheurs. Monsieur Sylvain lors du 17 juin a dit que l'école est 100%, je vais être juste, à peu près à 100% une école de marcheurs. Par contre, si on regarde les chiffres de l'analyse de l'arrondissement, CIMA+, on arrive à 22% de marcheurs, donc, sans automobile sur 451 élèves.

2580           C'est presque le quart. Ce n'est pas 100%. Puis la base du calcul, nous, avec les documents de la Ville de Montréal et puis l'étude sociologique de Verdun, c'est plus comme 40% des élèves qui vont arriver en auto.

2585           Alors, les chiffres ne concordent pas entre ce que la Commission scolaire dit et puis ce que nous, les citoyens, on comprend. Alors, moi ce que je comprends, c'est que quand

monsieur Sylvain parle d'école de marcheurs, c'est qu'il n'y a pas de service d'autobus. C'est ça qu'il veut dire. Donc, il y a une économie à faire à ce niveau-là. Il n'a pas à fournir 64 000 \$ par année de services, c'est ce que je comprends.

2590 Ce que ça veut dire, c'est qu'à l'horizon, si on regarde ici une photo de l'angle sud-ouest de l'Île des Sœurs, puis qu'on considère ce qu'il y a à venir au niveau de besoins, vous allez voir ici le triangle en rouge, donc, l'école serait ici en plein centre, et puis la zone bleue, c'est la zone 1 du rapport CIMA, o.k., c'est la zone des écoliers qui est à l'ouest du boulevard Île-des-Sœurs. Tous les autres sont à l'est.

2595 Mais regardez toute la portion qui n'est pas considérée ici. Ça fait des marcheurs de plus ça. O.K. On parle de l'esplanade de l'île. On parle Panorama de l'île. On parle Saxe. On parle des lofts, on parle Biarritz. On parle l'Île du Groupe St-Jacques. On parle Club marin 1, les rues William-Paul et Loggia I, Loggia II et puis aussi éventuellement, écoutez, les 1 000  
2600 logements dans le projet Canvar, donc, qui pourraient être parce qu'ils sont en-dedans d'un kilomètre, qui pourraient être des marcheurs.  
Donc, il y a une possibilité là d'augmenter la capacité de l'école au niveau des marcheurs, ce qui serait bénéfique au niveau, je pense, économique pour la Commission scolaire.

2605 Je voudrais maintenant parler du parc-école parce qu'on en a entendu beaucoup. On en a entendu hier soir dire... du parc-école, puis monsieur Sylvain en parlait aussi le 18 juin. Il disait : «On espère conjointement développer un projet de parc-école à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants, ce qui réglera des problèmes de vétusté et d'autres éléments.» Fin de citation.

2610 J'imagine qu'il va être dans le parc vu que c'est un parc-école et les autres éléments peut-être, c'est parce que la cour du triangle est petite. J'imagine qu'on voudrait la rendre plus grande. Donc, déjà la Commission scolaire et les supporters planifient le développement du parc de la Fontaine.

2615

Pourtant, il n'y a aucun document officiel qui ne vous a été soumis que je peux voir dans le cadre du présent projet qui offre des détails de ce développement-là. Donc, l'enjeu est plus grand que juste le triangle. C'est ce que je comprends.

2620 Évidemment il n'y a pas de détail, ça fait qu'on peut présumer ce qui va arriver dans le parc-école. On parlait des aires de jeux; c'est sûr que les enfants veulent jouer au soccer, c'est fantastique, c'est bien normal. On parlait hier d'augmenter la capacité de stationnement, je me souviens que quelqu'un a dit ça. Est-ce qu'on peut parler d'une nouvelle cour, pavée, clôturée parce que l'autre cour est trop petite? Je ne le sais pas, mais j'imagine qu'en 2020, surprise, il va manquer de place à l'école. Les parents vont se mobiliser, puis l'arrondissement va proposer un agrandissement dans le parc de la Fontaine parce que c'est plus facile d'agrandir que de faire un nouveau projet comme on l'a fait à Elgar trois fois.

2630 Il n'y a aucun autre endroit à l'Île des Sœurs apte à recevoir une école! Je vous pointe ici l'étude de l'arrondissement, *Site potentiel pour l'implantation d'une deuxième école primaire à l'Île des Sœurs*. Il n'y en a pas d'autre place.

2635 Alors, franchement, il y a d'autres choses à faire que de se battre pour ça. Est-ce qu'on pourrait passer à d'autres choses? On ne veut pas revivre ça encore. J'avais une diapositive ici, on parlait de : Est-ce que l'arrondissement... c'est une parenthèse que je voulais faire au niveau de l'arrondissement, puis je voulais citer monsieur Alain Tassé qui dit, qui cite que ceux qui défendent le parc comme ayant le syndrome «pas dans ma cour», c'est un langage qu'on a entendu ce soir, puis écoutez, je suis bien sympathique, je comprends les gens, les parents sont frustrés, sont tannés, je n'ai pas de problème avec... Je les comprends, 2640 mais l'arrondissement se sert de cet argument-là avec nous depuis deux ans, o.k., puis on ne veut pas revivre ça encore. Alors là, je ferme la parenthèse.

2645 Je voudrais parler maintenant d'un échange qui a eu lieu le 17 juin entre monsieur Mario Langlois et monsieur Benoît Malette. Ça fait deux ans qu'on demande une garantie de non-agrandissement. La mairesse Marotte a promis que le projet serait assorti d'une servitude de non-agrandissement. La réponse de monsieur Malette : «Cette promesse-là s'est

concrétisée pas via une servitude, mais via l'article 89 dans le règlement qui fait l'objet de la consultation où est limité le gabarit de l'école, donc, la capacité.»

2650 Je vois difficilement comment l'article 89 peut protéger le parc de la Fontaine. O.K. Je ne comprends pas. Enfin, madame Harel en a parlé de cette servitude de non-agrandissement. Ça fait longtemps qu'on la demande. Il serait peut-être temps qu'on la voit.

2655 Alors, mon sommaire. Donc, l'école proposée ne suffira pas aux besoins de l'avenir, on le sait. L'arrondissement maintient qu'aucun autre site, sauf le parc de la Fontaine, est apte à recevoir une école. On se l'est fait dire maintes et maintes fois.

2660 La Commission scolaire et l'arrondissement prévoient le développement dans le parc. Monsieur Sylvain l'a dit, on l'a entendu hier soir. Et malgré les promesses, il n'y a aucune garantie de non-agrandissement qui sera fournie, du moins de la part de la mairesse Marotte.

2665 Le développement du parc de la Fontaine offre des avantages d'ordre financier à l'arrondissement Verdun, terrain gratuit, et à la Commission scolaire, pas besoin de payer le transport autobus.

2670 Conclusion. La troisième école primaire de l'Île des Sœurs sera dans le parc de la Fontaine si vous approuvez le projet de l'école. Alors, si vous approuvez le projet de l'école, vous ouvrez la porte du développement du parc au complet. Et étant donné que Verdun, je pense qu'on l'a aperçu encore ce soir, n'a pas pris le temps de planifier, on est en train de lui dire que c'est acceptable de ne pas planifier.

2675 Je voudrais finir avec le terrain de la rue Levert. On en a parlé plusieurs fois et puis ça, c'est la diapositive qui est sur votre site. C'est un document de l'arrondissement. On parle d'un coût d'acquisition de 6,5 M\$. On dit que c'est trop. Écoutez, moi personnellement, *I don't buy it*. O.K.? À l'Île des Sœurs, on n'est pas pauvres, on est capable de se payer une école, mais je comprends qu'il y a des contraintes, que la Commission scolaire, on ne veut pas faire

de précédent, c'est compliqué, mais s'il n'y avait pas cette dualité d'entités, c'est imaginable facilement qu'on pourrait s'acheter un terrain à l'Île des Sœurs.

2680 Deuxième chose. Inquiétude quant à la sécurité des élèves. Problèmes de circulation. Je pense qu'on a relevé ça dans le projet dans le triangle. Pour moi, c'est la même chose. Deux choses qui n'apparaissent pas par contre dans cette diapositive que je veux soulever. La superficie du terrain Levert est supérieure de beaucoup au triangle. On parle de 80 000 pieds carrés versus 53 000. O.K.? Donc, la cour serait beaucoup plus grande. On n'en fait pas état.

2685 Et finalement, le zonage est institutionnel. Je ne sais pas, mais le changement de zonage, ça fait deux ans qu'on en parle pour le triangle. Il est déjà réglé pour le terrain Levert. Personne n'en parle de ça. Je n'en reviens pas. Je ne comprends pas. Donc, oui, c'est un terrain qui coûte cher.

2690 Alors, voilà, c'était le résumé de mon mémoire. Merci beaucoup.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur.

2695

APPLAUDISSEMENTS

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2700 Vous nous dites que le terrain Levert est zoné institutionnel?

**M. PHILIPPE TREMBLAY :**

Oui.

2705

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Tantôt quelqu'un nous disait qu'il était voué au développement commercial?

2710 **M. PHILIPPE TREMBLAY :**

J'ai l'impression que c'est les deux. Écoutez, je ne suis pas un expert, mais je sais qu'il y a eu un changement de zonage, ça, j'en suis certain, en 2011 selon lequel il y a eu un appel public et puis il n'y a personne qui s'est opposé au fait qu'il y a un zonage en place qui est institutionnel. Aucune changement requis.

2715

**M. BRUNO BERGERON, président :**

D'accord, on obtiendra l'information. Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

2720

**M. PHILIPPE TREMBLAY :**

Je vous remercie.

2725 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Alors, j'offrirais maintenant le droit de rectification à la Commission scolaire, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame.

2730 **Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

Bonsoir, Monsieur Bergeron, Monsieur le président, Madame Brodeur, Monsieur Caouette. Alors, encore une fois, je vais essayer d'être brève. Je n'avais pas mon scribe ce soir, alors, j'ai pris des notes, je vais essayer de me relire moi-même.

2735

Alors, j'ai entendu que le parc de la Fontaine sera détruit. Je trouve ça dommage d'entendre une information pareille parce qu'en fait...

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2740

Je voudrais dire tout de suite qu'on essaie d'éviter les commentaires.

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

2745

Tout à fait.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2750

Strictement rétablir les faits. C'est-à-dire que les commentaires qui sont associés aux faits ne seraient pas retenus dans un droit de rectification, s'il vous plaît.

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

2755

Alors, j'allais vous dire que selon ce qu'on a présenté, vous voyez très bien où est implantée l'école. Quand on parle d'infrastructures pour les élèves, je vous dirais qu'il y a eu des pourparlers, mais qu'il n'y a rien de vraiment arrêté, mais on regarde à utiliser une toute petite partie qui est adjacente à la piste cyclable actuelle où il était question en partenariat avec la Ville de développer un mini-soccer qui pourrait être utilisé par tous les citoyens.

2760

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2765

Mais on parlait également d'un parc-école. Donc, on comprend que ce qui a été avancé, c'est que dans le parc de la Fontaine, on transformerait les jeux des enfants pour les actualiser au bénéfice des enfants de l'école.

Donc, on parle d'un parc-école aussi. Je pense que les citoyens aussi ont abordé cet aspect-là.

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

2770

Alors, en ce qui nous concerne, la Commission scolaire, le seul terrain qui nous serait vraiment assigné, qui deviendrait notre propriété est uniquement le triangle qui est d'un côté de la piste cyclable. C'est tout.

2775

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Donc, l'information à l'effet qu'il y aurait une demande... c'est-à-dire qu'il y aurait comme des pourparlers avec l'arrondissement pour éventuellement établir un parc-école dans le parc de la Fontaine, vous ne souscrivez pas à cette information-là?

2780

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

Ce que je vous dis, c'est ce qui demeure la propriété de la Commission scolaire est uniquement le triangle où serait bâtie l'école.

2785

**M. BRUNO BERGERON, président :**

Non, non. Ça, on comprend ça, mais on nous a quand même dit ici...

2790

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

Qu'on soit partenaire?

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2795

L'arrondissement nous a dit, disons il y a deux soirs, parce qu'on est le quatrième soir, qu'il y aurait un intérêt pour l'arrondissement de développer un parc-école en collaboration avec la Commission scolaire. Est-ce que, disons, vous réfutez cette affirmation-là?

2800

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

Ce que je vous dis, c'est que ce qui nous appartiendrait, c'est seulement le terrain de l'école.

2805

RÉACTION DE LA SALLE

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2810

S'il vous plaît! S'il vous plaît! Donc, madame a répondu à ma question. Vous pouvez poursuivre.

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

2815

Ensuite, j'ai entendu aussi qu'il y a un bâtiment à Verdun qui est disponible peut-être pour les élèves de l'Île des Sœurs, ce que nous, on appelle communément l'Annexe 2 qui est l'ancien Lloyd-George.

2820

Ça avait été une possibilité qui avait été regardé pour parer à nos responsabilités, mais je voulais vous dire qu'au moment où on se parle, cette école est complètement contaminée, alors on regarde plutôt à la démolir et à voir comment on pourra la réutiliser à un moment donné. Alors, en ce moment, ce n'est plus une option.

2825            Ensuite, j'ai entendu les classes d'accueil. Bon, qu'est-ce que c'est en 2014-2015? Alors, peut-être préciser que pour 2014-2015, c'est toujours les mêmes trois classes d'accueil qui devraient être transférées, plus cinq autres groupes. Je ne sais pas si vous voulez que je précise les classes d'accueil?

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2830            Non.

**Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

2835            Je pense qu'on en a déjà parlé. Ensuite, j'ai entendu que le parc serait dilapidé. Je pense qu'on pourrait considérer qu'une école, c'est la propriété des payeurs de taxes aussi, alors, c'est un bien commun.

2840            J'ai entendu dire aussi qu'on avait un terrain dans le bout de Pointe-Claire ou une petite bâtisse. Alors, ça n'a jamais appartenu à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ça a fait un sujet de litige quand on est devenu une commission scolaire linguistique, mais la propriété avait été cédée à la Commission Lester B. Pearson.

2845            Nous avons même manifesté le désir d'acheter cette propriété, il n'y a pas tellement longtemps, il y a moins d'un an, mais ça a été vendu. Alors, ça ne nous a jamais appartenu et ça ne nous appartiendra pas non plus.

2850            J'ai entendu parler aussi de la possibilité d'envoyer des enfants à Notre-Dame-de-la-Garde. Alors, je voulais juste préciser que Notre-Dame-de-la-Garde est une école de la Commission scolaire qui est située à Verdun où on a un projet d'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année. Alors, ce n'est pas vraiment une possibilité. C'est ouvert seulement à des élèves sélectionnés qui sont intéressés à ce projet d'anglais intensif.

J'aimerais préciser encore une fois que quand la Commission scolaire dit que ce sera une école de marcheurs, c'est bien évident que c'est selon les règles qu'on a institué à la Commission scolaire. Donc, selon la distance de la résidence à l'école.

2855 Et quand on regarde des exceptions, on parle des élèves handicapés par exemple qui pourraient être transportés.

J'entends parler aussi des statistiques. Alors, je rappelle que les statistiques de la Commission scolaire sont basées sur les statistiques du ministère de l'Éducation, du statisticien du ministère de l'Éducation basé lui-même sur des enfants qui sont déjà au monde, qui ont des cartes d'assurance-maladie, donc, sur la RAMQ.

2860

Ensuite, j'ai entendu parler aussi des élèves qui fréquenteraient cette école qui seraient des élèves immigrants. Alors, je préciserais que quand on décerne ce que l'on appelle un bassin pour une école, alors donc, une zone dans laquelle les élèves seraient ciblés pour fréquenter, on ne cible pas une catégorie d'élèves et puis dans ce cas-ci quand on regarde le bassin, ce ne sont pas seulement les élèves qui seraient d'immigration plus récente qui fréquenteraient cette école.

2865

Maintenant, une précision aussi. Quand on parle du débarcadère, alors, c'est ce qu'on appelle, nous, dans notre langage un «*kiss & go*». Alors, c'est clair aussi que ce ne serait que pour accéder à l'école, mais certainement pas pour y stationner, entrer et aller se promener dans la cour ou aller déshabiller des enfants. Si c'était le cas, il faudrait que les parents aillent stationner plus loin. C'est vraiment uniquement pour donner la possibilité de s'approcher de l'école, un enfant malade, un enfant handicapé, un enfant qui aurait une blessure ou tout simplement des tout-petits qu'on vient reconduire.

2870

2875

Et puis pour terminer, on n'a pas de haut-parleurs dans nos cours d'école. Alors, l'incident auquel on faisait référence à Outremont était une semaine thématique particulière où il y avait une activité sur l'heure du dîner, mais il n'y a pas de haut-parleurs dans nos cours d'école.

2880

Alors voilà.

2885 **M. BRUNO BERGERON, président :**

Je vous remercie beaucoup.

2890 **Mme DIANE LAMARCHE-VENNE :**

Je vous en prie.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2895 Je vois monsieur de l'arrondissement qui s'est avancé. Est-ce que vous voulez bénéficier du droit de rectification?

**M. BENOÎT MALETTE :**

2900 Oui. Très brièvement, la soirée est avancée. Une chose qui est mineure peut-être, mais c'était juste la conception parce que des fois, on a l'impression que la conception de certains des items ici à l'Île des Sœurs sont faits à l'externe et c'est donc mieux fait et non fait à l'interne, mais il a été mentionné que les carrefours giratoires avaient été conçus par le ministère des Transports du Québec. C'est totalement faux. Ça a été encadré par les  
2905 ingénieurs de l'arrondissement avec l'aide de consultants que l'arrondissement a engagé.

Maintenant d'une manière peut-être plus importante, monsieur Tremblay a effectivement très bien cité dans sa présentation une réponse que j'ai fait à monsieur Langlois relativement à la servitude. Monsieur Langlois à ce moment-là m'a très bien fait remarquer  
2910 que j'étais récemment de retour au travail et que j'avais été absent d'une manière très précise et effectivement l'information que j'avais ce soir-là que j'ai mentionné était la bonne qu'on m'avait donnée.

2915

J'ai revalidé après coup et effectivement il y a une notion de servitude ou de protection additionnelle qui est en processus, qui a été donnée aux gens de la Ville de Montréal qui sont responsables de la rédaction des documents de cession de terrain, donc, à la Direction de la stratégie des transactions immobilières, pour produire un document à cet effet-là de protection, de servitude. Je n'ai pas le terme exact parce que les avocats et les gens de la transaction sont en train de travailler sur ce document-là.

2920

Merci.

**M. BRUNO BERGERON, président :**

2925

Je vous remercie beaucoup. Alors, la Commission va ajourner jusqu'à lundi soir. Donc, on est de retour ici pour poursuivre les séances d'audition des mémoires. Donc, on est là à compter de 19h dans cette même salle.

2930

Merci beaucoup de vous être déplacés. Bonne soirée.

**FIN DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

2935 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office  
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2940

\_\_\_\_\_  
**LOUISE PHILIBERT, s.o.**